

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
DE L'ÉDUCATION ET INGÉNIERIE
ÉDUCATIVE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST COORDINATION SCHOOL
FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAT UNIT OF RESEARCH
AND TRAINING IN SCIENCES OF
EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

***LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DÉCENTRALISÉES DANS LA SCOLARISATION DES
ENFANTS DU CYCLE PRIMAIRE DANS LA
COMMUNE DE MOUTOURWA***

**Mémoire rédigé et présenté en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de
l'éducation**

Spécialité : management de l'éducation

Option : administration des établissements scolaires

Par

MEGRI FIDELE

Titulaire d'une licence en anthropologie de développement

Matricule : 20V3565

Sous la direction du

Pr BIKOI Félix Nicodème

Professeur des universités



Juin 2023

SOMMAIRE

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	4
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE	5
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE ET ÉTAT DE LA QUESTION.....	23
PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE	46
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	47
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION, ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	60
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	87
TABLE DE MATIERES.....	93

A

Mon époux

REMERCIEMENTS

Toute œuvre humaine quelle que soit sa nature, n'a jamais été une propriété exclusive d'un individu, mais plutôt le résultat du concours de plusieurs personnes. Nous tenons à exprimer notre gratitude à ceux qui de manière singulière ont contribué à la réalisation de ce travail. Nous remercions :

- Notre Directeur de mémoire, le Pr Félix Nicodème Bikoi pour sa disponibilité, sa patience, ses nombreux conseils, critiques et orientations qui ont été déterminant dans la réalisation de ce travail ;

Nous tenons à exprimer notre profond gratitude à :

- L'équipe pédagogique de la FSE en particulier le Doyen de la faculté des sciences de l'éducation pour tous les efforts fournis afin de nous assurer la meilleure formation possible ;
- Tout personnel de la commune d'arrondissement de Yaoundé 3 Efoulan pour leur disponibilité pendant ma période de stage,
- Monsieur le Maire de la Commune de Moutourwa et le personnel pour leur accueil et leur sens de collaboration à la rédaction de ce travail,
- Tous mes camarades de la filière Management de l'éducation, nos aînés académique pour leurs encouragement, soutien moral constant.

LISTE DES SIGLES

- APC** : Approche Par Compétences
- APEE** : Association de Parents d'Elèves et Enseignants
- CESA** : Stratégie Continentale de l'Education
- CTD** : Collectivité Territoriale Décentralisée
- CMPJ** : Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
- DSCE** : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
- DSSE** : Document de Stratégie de l'Education
- DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- DUDH** : Déclaration Universelle de Droit de l'Homme
- EPT** : Education Pour Tous
- ECAM** : Enquête Camerounaise auprès des Ménages
- EPP** : Ecole Primaire Publique
- FMI** : Fonds Monétaire Internationale
- FSE** : Faculté des Sciences et de l'Education
- HG** : Hypothèse Générale
- HS** : Hypothèse Spécifique
- IAEBM** : Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Moutourwa
- MED** : Management de l'Education
- MINEDUB** : Ministère de l'Education de Base
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OMD** : Objectif du Millénaire pour le développement
- PCD** : Plan Communal de Développement
- QR** : Question de Recherche
- QS** : Question Spécifique
- RESEN** : Rapports d'Etat sur le Système Educatif National
- SIL** : Section d'Initiation à la Lecture
- UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
- UNICEF** : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : effectifs des élèves et enseignants de l'EPP de la commune de Moutourwa.....	22
Tableau 2: Tableau synoptique de l'opérationnalisation de l'hypothèse générale, variable et indicatrice.....	50
Tableau 3. Echantillon de l'étude.....	54
Tableau 4 : Synthèse des entretiens.....	62
Tableau 5 : répartition des enquêtés selon leur consentement (Q1).....	65
Tableau 6 : répartition des enquêtés par sexe (Q2).....	65
Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon âge (Q3).....	66
Tableau 8 : répartition des répondants selon leur fonction(Q4).....	66
Tableau 9 : répartition des répondants par niveau d'étude(Q5).....	67
Tableau 10 : Repartitions des enquêtés selon la connaissance des textes lois.....	68
Tableau 11 : l'avis des enquêtés sur l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière.....	68
Tableau 12. L'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel.....	69
Tableau 13. Avis sur la sous-scolarisation des enfants.....	70
Tableau 14. Réalisation de la Mairie sur le plan infrastructurel.....	70
Tableau 15 : récapitulatif des hypothèses de recherches.....	79

RESUME

Ce travail intitulé « *le rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa* » part du constat selon lequel bon nombre des enfants en âge d'être scolarisé se retrouvent dans la rue, dans les marchés aux champs. Les effectifs des élèves inscrites diminuent chaque trimestre. Au regard des compétences transférées aux CTD en matière de l'éducation de base par l'Etat, il est donc judicieux d'observer leur contribution dans le relèvement du taux de scolarisation des enfants du cycle primaire. Mais aujourd'hui, cette option politique ne semble pas résoudre ce problème. Ainsi, nous nous sommes posé la question de savoir quel est le rôle de la Mairie dans la scolarisation des enfants du cycle primaire dans le contexte de décentralisation ? L'objectif de ce travail est d'évaluer l'apport de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du cycle primaire. Spécifiquement, il s'agit d'analyser l'apport de la Mairie sur le plan économique et financier, ensuite, son intervention dans le domaine socio-culturelle, enfin évaluer son apport sur le plan infrastructurel. La réponse anticipée à l'interrogation nous a amené à penser que la Mairie joue un rôle primordial dans la scolarisation des enfants et son apport sur le plan économique et financier, son intervention dans le domaine socio-culturel et son apport en infrastructure éducative favorisent la scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa. Pour vérifier nos hypothèses, l'approche qualitative a été utilisée. C'est ainsi que les données recueillies sur le terrain auprès du Maire, l'IAEBM, deux Directeurs des écoles primaires, parents, (échantillon d'étude), grâce au guide d'entretien, interview, ont été analysé à l'aide de l'analyse de contenu. A l'issue de cette analyse, deux hypothèses de recherche ont été infirmées tandis que l'une a été confirmée. L'interprétation des résultats issus de cette analyse nous a permis de conclure que le faible apport de la Mairie de Moutourwa spécifiquement sur le plan économique et financier, en infrastructure éducative ne favorise pas la scolarisation des enfants du primaire.

Mots clés : collectivités territoriales décentralisées, décentralisation, scolarisation des enfants.

ABSTRACT

This work entitled “ the role of decentralized local authorities in the education of primary school children in the municipality of Moutourwa”, starts from the observation that many children of school age end up in the street, in the markets in the fields. We asked ourselves the question of what is the role of the town hall in the schooling of children in the primary cycle in the context of the decentralization ? The objective of this work is to evaluate the contribution of the town hall of Moutourwa in the schooling of the children of the primary cycle. Specifically, it is a question of analyzing the contribution of the town hall on the economic and financial level, then, its intervention in the socio-cultural field and finally to evaluate its contribution on the infrastructural level. The anticipated answer to the question led us to think that the town hall plays a key role in the schooling of children and its contribution on the economic and financial level, its intervention in the socio-cultural field and its contribution in educational infrastructures facilitates the schooling of children in the commune of Moutourwa. To validate these hypotheses, the qualitative approach was used. This is how the data collected in the field (from the Mayor, the IAEBM, two directors of primary schools, parents), thanks to the interview guide, interview, were analysed using content analysis. At the end of this analysis, two research hypotheses were rejected while one was confirmed. The interpretation of the results of this analysis allowed us to conclude that the weak contribution of the town hall of Moutourwa specifically on the economic and financial plan in educational infrastructures limits the schooling of the primary school.

Keys words: DTC, decentralization, schooling of children.

INTRODUCTION

L'éducation par le biais des institutions scolaires est au centre de l'évolution des sociétés car elle contribue au processus de développement d'un pays. Elle constitue de nos jours une réelle préoccupation d'ici et d'ailleurs du fait des problèmes qu'elle regorge en tant que système. En effet, la réalité du droit à l'éducation et la démocratisation effective du système supposent que l'Etat assure l'éducation pour tous dans le cycle primaire et une égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous. Elle a fait l'objet de nombreuses concertations internationales, parmi lesquelles la conférence mondiale sur l'Education pour Tous, (EPT) à Jomtien en 1990, où les Etats s'étaient engagés à rendre l'éducation primaire universelle en l'an 2000.

De ce point de vue, le Cameroun a entrepris des réformes dans le secteur éducatif pour accroître l'offre scolaire, construire des écoles, redéfinir les politiques éducatives, améliorer la scolarisation des filles, etc. la part des dépenses d'éducation dans le budget national est passée de 12,8% à 15,2% entre 2000 et 2005 (INS, 2006). Le taux net global de scolarisation au primaire est passé de 70,4% à 77,6% entre 2007 et 2011 (Unicef, 2011). Malgré ces efforts, il persiste encore des poches de sous-scolarisation, surtout en milieu rural et la région septentrionale est la plus concernée. Comme le confirme DSSE, (2006), que si l'accès au cycle primaire n'apparaît plus comme un problème majeur pour le système éducatif camerounais, il reste en revanche caractérisé par des disparités régionales d'une part et entre les zones Urbaines et rurales d'autre part.

UNESCO, (2005), affirme que le cadre d'action de Dakar visant à la réalisation des Objectifs de EPT avant la fin de 2002, peu de pays n'ont pas pu atteindre ces objectifs dans le délai imparti. Les enquêtes ont montré que l'échec à l'atteinte de ces objectifs est caractérisé par la forte centralisation de gestion de ce secteur par l'Etat centrale. La décentralisation du secteur de l'éducation paraît comme une solution idéale à la résolution des problèmes qui minent ce secteur.

Dans les pays en voie de développement à l'instar du Cameroun, qui reste tributaire de nombreuses contraintes structurelles, la décentralisation au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées suit une planification progressive depuis la révision constitutionnelle de 1996 jusqu'en 2019 couronné par la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des CTD. L'Etat a transféré aux CTD, des nombreuses compétences parmi lesquelles la gestion de l'éducation de Base suivi des moyens de fonctionnement comme le paquet minimum dans les écoles primaires. L'Etat camerounais a sans doute compris que tout développement passe par

une scolarisation effective, de qualité sur toute l'étendue du territoire placée sous le contrôle et l'encadrement des autorités communales car, tout développement durable passe par la base et donc les CTD. C'est dans ce sens que Jonaert, (2014, p. 52), pense que la « *tendance à la gestion autonomes des écoles primaires (...) est absolument vitale* ». Ceci implique une prise de conscience et un engagement des acteurs locaux.

La Loi de 2019 sur le code générale des CTD stipule en son article 5(2), que la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. A travers ce même loi, l'article 161 décline les compétences transférées par l'Etat aux commune en matière de l'éducation de base, la collectivité a la lourde responsabilité de participer à la scolarisation de manière effective des enfants du cycle primaire. Les actions des magistrats communaux ne sont globalement pas perceptibles dans la plupart des écoles. Le désir de mener cette étude s'appuie sur ce constat.

Dans cette étude axée sur « *le rôle des CTD dans la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa* », les différentes dimensions du rôle de CTD, leurs apports sur le plan économique et financier, leur intervention dans le domaine socio-culturel et son apport en infrastructure éducative dans l'optique d'améliorer le processus d'enseignement/apprentissage sont des objectifs visés dans cette étude. Pour y parvenir, ce travail s'articulera autour de deux grandes parties. La première partie consacrée au cadre théorique est constitué de deux chapitres : le premier chapitre s'intitule la problématique de l'étude et le deuxième chapitre porte sur la revue de la littérature. La seconde partie est consacré au cadre opératoire, et est tout constitué de deux chapitres : le chapitre 3 présente le cadre méthodologique et opératoire tandis-que le quatrième chapitre met en exergue la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude. Naturellement, ce travail s'achève par une conclusion.

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

La problématique d'une étude est l'ensemble construit autour d'une question principale et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. Selon Beaud (1994, cité par Dora 2017) elle est « *l'ensemble construit autour d'une question principale* ». De même Quivy et Capenhoudt (1985) la définissent comme « *l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ* ». Conformément à cette logique, le présent chapitre permet de décrire le contexte de l'étude, la justification, la problématique spécifique, les questions de recherches, les hypothèses, les objectifs, l'intérêt, les limites et le type d'étude.

1. Contexte et justification de l'étude

1.1. Contexte

La question de l'éducation est une préoccupation majeure de tous les organismes tant au niveau Mondiale, continentale que nationale. Considérée comme un élément important du développement des personnes et de leur processus de socialisation, l'éducation s'érige progressivement en droit sur le plan international. Un système éducatif performant représente un avantage majeur pour un pays. Inversement, la privation d'éducation est perçue comme un lourd handicap. Dès lors, l'on constate qu'au moment où les organismes Onusiennes en charge de l'éducation à l'instar de l'UNESCO encouragent différentes Nations du monde vers une éducation de qualité inclusive, et accessible à tous, le Cameroun quant à lui en est encore au niveau de revendications corporatistes liées aux droits et avantages des enseignants par des différentes mouvements de grèves (OTA, OTS), constatés ca et la dans bon nombre des régions du pays .

Plusieurs forum sur l'éducation se sont tenu parmi lesquels celui de Jomptien en mars 1990 qui visait d'une manière générale accessibilité à l'éducation pour tous et celui de Dakar en 2000 qui en plus de l'accessibilité à l'éducation pour tous, visait tout de même l'amélioration de la qualité de l'éducation, promouvoir l'universalisation de l'enseignement fondamental et la réduction radicale de l'illettrisme avant la fin de la décennie 90.

La déclaration de d'Incheon et le cadre d'action Education 2030 vient actualiser cette envolée lorsqu'elle stipule que : « *l'éducation est un droit fondamental et un droit dont la jouissance permet à chacun de comprendre et d'utiliser de nombreux autres droits* ». Il est clair qu'il n'y a pour aucun pays, une évolution ou développement envisageable sans un système éducatif efficace. Ainsi tous les pays ont le devoir d'assurer l'égalité d'accès pour tous à une

éducation ou un apprentissage de qualité et le Cameroun n'est pas en reste. Surtout après des récents débats sur les inégalités sociales (cf les enquêtes PISA analysées dans OCDE 2016).

Pendant les deux décennies, l'Afrique a réalisé d'énormes progrès dans l'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire. De 1999 à 2012, le ratio brut d'inscrit a augmenté considérablement, passant de 59% à 79% en termes de nombre d'enfants inscrits, cela représente 144 millions d'enfants bénéficiant de l'accès à l'éducation primaire. Ceci est possible grâce à des politiques d'éducation primaire obligatoire et gratuite décrétées par un nombre croissant d'Etats Africains (CESA 16-25, p.15).

Dix ans plus tard, le Forum Mondial sur l'éducation (Dakar, 2000) réaffirme l'engagement des pays participants, dont le Cameroun a réalisé les objectifs de l'EPT au plus tard en 2015. Cette situation résulte de la mobilisation des efforts et des Ressources déployés par les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes sous l'auspice de l'Education Pour Tous (EPT) au sein des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'Objectifs du Développement Durable 4 qui se propose d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Dès lors, pour l'atteinte des objectifs de l'Education pour tous (EPT) et les OMD, bon nombre de stratégies se sont développées par chaque pays. La plupart des pays du Sud ont amorcé des réformes en matière de déconcentration et décentralisation, dont une avancée plus nette relative à la déconcentration est constatée, bien que le rythme de la mise en œuvre de ces réformes varie d'un pays à un autre. Elle est un thème d'actualité, une problématique universelle, tant elle continue de susciter à travers le monde et en Afrique en particulier, un intérêt sans cesse croissant. Effet de mode ? Assurément non. Car elle apparaît comme une exigence de démocratie et de bonne gouvernance. Elle s'inscrit dans le cadre de la modernisation des Etats. En effet, face à la démultiplication et à la complexification des missions d'intérêts général d'une part, et à l'aspiration légitime des populations à être associées plus étroitement à la gestion des affaires qui intéressent directement leur quotidien, il est impératif d'adapter l'action publique à la diversité des attentes populaires et d'assurer une large participation des populations à la gestion des affaires publiques. Elle est l'un des phénomènes les plus importants qui ait marqué la planification de l'éducation au cours des 15 dernières années. Qui devrait prendre des décisions en matière de scolarité publique ? Qui devrait en assumer la charge financière ? Ces questions font l'objet de débats passionnés dans le contexte

actuel d'incitation à la réduction des dépenses publiques, à l'amélioration du rendement et d'utilisation des ressources. La décentralisation est devenue une réalité dans de nombreux pays, même dans les pays considérés comme fortement centralisés.

Le Cameroun n'est pas en marge de cette dynamique contemporaine de promotion des libertés et de la gouvernance locales. L'expérience de la décentralisation y est ancienne. Le processus n'a connu ni rupture ni discontinuité, particulièrement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Une nouvelle dynamique est insufflée au processus. Avant la révision constitutionnelle du **18 janvier 1996**, l'Etat centrale qui, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs généraux, planifie les interventions du développement de tous les secteurs ainsi que les modalités de leurs mises en œuvre sur le terrain. Ce dernier ne prenait pas en compte les besoins de la population dès la base. Au fil du temps sous la menace de la poussée démographique galopante et pour corriger les anomalies de la période coloniale, l'Etat Camerounais s'engage progressivement dans des nombreuses réformes afin de faciliter l'accès à l'éducation dans l'ensemble du terroir. L'une de ces réformes est la ruralisation de l'enseignement primaire et post- primaire dont l'objectif était d'adapter l'éducation aux réalités locales (IPAR, 1972). Toutefois, la crise économique survenue en 1980 a amené l'Etat à abandonner progressivement certaines responsabilités.

Sur la période 2006-2011, le Cameroun a élaboré et mis en œuvre une politique sectorielle de l'éducation ancrée sur les orientations du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les résultats mitigés de l'économie camerounaise, illustrés d'une part, par une croissance atone et en baisse tendancielle depuis les années 2000, et d'autre part par l'absence de progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté, ont conduit à une réorientation des choix en matière de politique économique.

Dès lors, l'on assiste à des phénomènes dans le secteur d'éducation, tels que la déscolarisation, la sous-scolarisation, l'abandon et décrochages scolaires importantes. D'ailleurs, le Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi (DSCE) stipule que l'analphabétisme reste présent malgré tous les efforts consentis à la fois par le secteur public et privés en matière de scolarisation. L'analphabétisme concerne encore au moins 28% de la population camerounaise, soit plus de 5 millions et demi de personnes, dont 64% de femmes, et ce, en dépit des Ressources importantes dégagées par les pouvoirs publics et privés.

De plus, sur le plan National, les études estiment que le niveau d'apprentissage des élèves ne donne pas entièrement satisfaction car, 25% des élèves arrivés au niveau III de l'école primaire ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer encore moins résoudre un problème (sofreco-Minedub, 2011). Le secteur éducatif perd progressivement le caractère prioritaire de l'Etat à lui jadis accordé. Pourtant, le Cameroun s'est engagé depuis 2009 à travers l'élaboration du DSCE à faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et unis dans sa diversité à l'horizon 2035 à travers la formation d'un capital humain solide capable de soutenir la croissance économique à long terme.

De ce constat, une gestion plus efficace et efficiente des affaires publiques se révèle une nécessité sur l'ensemble du territoire. La décentralisation se présente comme l'une des solutions idoines pour pallier à ces divers problèmes tels que l'inéquité dans la répartition des Ressources au niveau national, la mal gouvernance. Selon Mback, (2003). « *Le Cameroun ne saurait être en reste de la dynamique contemporaine de promotion des libertés et de la gouvernance locale* ». En dernière analyse, la décentralisation territoriale proclamée en janvier 1996 est donc apparue comme l'une des solutions à la crise économique et ses effets systémiques néfastes, à travers sa mission de promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, sportif et culturel au niveau local. Elle s'est inscrite dans la panoplie de mesures d'ajustement structurel que le gouvernement a souscrit dès la fin des années 1980 avec le FMI et la Banque Mondiale.

Au niveau local, la décentralisation se présente comme un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations et est opérationnelle pour faire participer la population à travers le principe de subsidiarité et de complémentarité à impulser le développement de leur localité.

Depuis la révision constitutionnelle de 1996 jusqu'au 24 Décembre 2019 (code général des CTD), il s'en est suivi, la multiplication des collectivités territoriales décentralisées, les provinces se sont transformées en Régions à la faveur du **décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008** portant organisation Administrative de la République du Cameroun en des structures d'appui auxquelles ont été assignées de nouvelles missions en vue de dynamiser le développement local.

Les **lois N°017, N°018 et N°19** d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004 jusqu'à la **loi n°2019/024 du 24** décembre 2019 portant code général des CTD en son livre 1^{er}

définit le cadre juridique général de la décentralisation, le statut des élus locaux, les règles d'organisation et de fonctionnement des CTD. Toutes ces lois précisent la trajectoire à suivre pour enraceriner le processus de la décentralisation. Depuis lors, les responsabilités institutionnelles de l'initiation du processus du développement au niveau national sont partagées entre les ministères et les organismes porteurs des différentes politiques Sectorielles en intégrant les institutions décentralisées. Elles exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat. C'est ainsi que l'Etat se propose de laisser agir librement les Collectivités locales sous l'autorité de l'Etat central, en les encourageant à prendre des initiatives pertinentes dans le but de rapprocher le pouvoir public des administrés, de promouvoir une gestion participative au niveau locale.

En dernière analyse, la décentralisation territoriale proclamée en janvier 1996 est donc apparue comme l'une des solutions à la crise économique et ses effets systémiques néfastes, à travers sa mission de promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, sportif et culturel au niveau local. Elle s'est inscrite dans la panoplie des mesures d'ajustement structurel que le gouvernement a souscrit dès la fin des années 1980 avec le FMI et la Banque Mondiale.

1.2. Justification de l'étude

L'éducation au Cameroun étant une grande priorité National, l'accès à cette éducation pour tout enfant mérite une attention particulière. En effet, la centralisation des actions de l'Etat dans différent secteurs en particulier le secteur de l'éducation jadis, a été caractérisé par le non atteint des objectifs de l'Etat au niveau national surtout dans les zones rurales. L'accès à l'éducation dans les zones reculées constitue un défi énorme pour la population. D'une part les établissements scolaires très éloignés du village, d'autre part le manque et /ou l'absence des établissements scolaires et des Ressources nécessaire pour faciliter le processus d'enseignement/ apprentissage.

Pourtant, **la Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun** stipule en son article 11 que : « L'Etat assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'éducation à laquelle concourent les Collectivités Territoriales Décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées. A cette fin, il élabore et met à jour la carte scolaire ».

Dans son message adressé à la jeunesse le 11 février, le président de la République Camerounais son Excellence Paul Biya(2011), affirme :

Au niveau de l'éducation de base, l'objectif fondamental restera l'élargissement de l'accès à l'enseignement et l'amélioration de sa qualité [...], il sera portée une intention particulière à l'achèvement du cycle primaire afin de garantir l'irréversibilité de l'alphabetisation.

Une précaution essentielle à la mise en œuvre du DSCE est actualisation de toutes les stratégies sectorielles, dont celle de l'éducation afin de lui donner une vue holistique et cohérente dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du secteur.

La DUDH (1948), affirme que : « l'éducation fait partie intégrante du processus de socialisation et de développement du capital social, toute personne a droit à l'éducation, elle doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental ». Que faut-il entendre par toute personne a droit à l'éducation ? Droit à n'importe quel type d'éducation ? N'importe quand ? Et par qui ?

En 2005, un groupe de chercheurs s'est constitué et a investigué sur les indicateurs d'effectivité du droit à l'éducation pour contribuer à répondre à ces questions, Tapsola (2017, p.12) cité par WOUAPET (2018), ce groupe s'est appuyé sur les travaux de Friboulet, Liechti, & Meyer-Bisch (2000), relatifs au droit à l'éducation. Pour ces derniers, le droit à l'éducation peut être défini à travers quatre dimensions majeures : l'acceptabilité, l'adaptabilité, la dotation adéquate et l'accessibilité. Pour ces auteurs, le droit à l'éducation s'apparenterait à un nœud de capacités à la croisée de ces quatre dimensions traduites par les questions fondamentales à savoir :

- Le système d'éducation est-il acceptable par les populations ? Est-on en accord avec les objectifs de l'éducation ?
- Le système d'éducation est-il adaptable aux différents besoins et contextes des élèves et des apprenants ?
- Est-il doté en Ressources (humaines, financières, infrastructurelles,..) qui correspondent aux besoins réels ?
- Est-il accessible par la totalité des personnes ?

Pour Kant (2004 :104) l'éducation vise à sortir l'humain de l'animalité pour le destiner à l'humanité. Il considère l'homme comme étant l'unique être qui a besoin de l'éducation. Pour lui, l'éducation renvoie à un ensemble formé de l'instruction, la formation, la discipline et de soins. De ce fait, plusieurs acteurs concourent donc à la réalisation de l'éducation des enfants parmi lesquelles les CTD.

De ce qui précède, on assigne désormais à l'éducation non seulement le rôle d'être un moyen pour former les hommes à la citoyenneté, mais aussi d'être un outil de développement des compétences professionnelles.

Plusieurs pays l'on compris et c'est pour cette raison que dans l'ODD4, il est mentionné que « *l'éducation occupe une place centrale dans le programme de Développement Durable à l'horizon 2030* ».

Une publication de l'UNESCO (1999), explique les raisons de la décentralisation du secteur éducatif, l'objectif est d'accroître l'efficacité des méthodes de direction et de gestion. Face à la lourdeur et aux lenteurs de la bureaucratie étatique, à l'incapacité de cette dernière à gérer les problèmes d'affectation des enseignants, les salaires des enseignants, l'achat et la répartition des équipements et matériels ou l'entretien des bâtiments, la décentralisation est, semble-t-il, la solution idéale, elle permet une identification plus rapide des problèmes et faciliter la recherche de solutions plus appropriées.

Bien souvent, la décentralisation est considérée l'aboutissement d'un processus de démocratisation politique, l'opinion publique manifeste sa volonté d'être consultée et associée à l'élaboration des décisions qui la concernent directement. La décentralisation contribue en outre à une définition claire et précise de la responsabilité à tous les niveaux administratifs. D'autres raisons se cachent parfois derrière ces efforts de réforme administrative, parmi lesquelles le désir de certains gouvernements de limiter le pouvoir des syndicats d'enseignants comme le cas du Cameroun.

En septembre 2015, l'évaluation finale de l'agenda mondial par AIMF (2018), a révélé l'échec des huit OMD dans plusieurs pays africains parmi lequel le Cameroun. L'analyse de l'échec de ces OMD au Cameroun révèle une principale cause qui est l'absence d'une stratégie participative et inclusive prenant suffisamment en compte l'avis des populations à la base. Autrement dit, le pays a été absent au rendez-vous planétaire de 2015 en raison d'une approche

top-down dans la formulation et la mise en œuvre des objectifs mondiaux. Laquelle la mise en œuvre s'est faite essentiellement dans le cadre des interventions des ministères centraux.

Dans l'optique de mettre en œuvre la politique d'accès à l'éducation pour tous, les OMD et ODD, au regard de cette analyse sur l'étendus du territoire tant dans les zones urbaines que rurales, afin de réduire le taux de déscolarisation, l'abandon scolaire ainsi que l'analphabétisme, l'Etat camerounais a jugé opportun comme dans tous les différents secteurs, de décentraliser le secteur éducatif en transférant des compétences et des ressources aux CTD.

S'agissant des compétences transférées aux communes en matière d'éducation, l'Alphabétisation et la Formation professionnelle on retient d'après **l'article 161 de la loi N°2019/024** du 24 décembre 2019 portant code générale des CTD que la Commune doit procéder à la création des écoles maternelles, primaires et des établissements préscolaires conformément à sa carte scolaire. Elle doit aussi en collaboration avec la population assurer leur gestion, leur équipement et leur entretien. Il est tout aussi reconnu à la commune la compétence de recruter et de prendre en charge le personnel d'appui des dites écoles, de participer à l'acquisition des matériaux et infrastructures scolaires.

La **loi n°98/004 du 14 avril 1998 au Cameroun** précise aussi que, l'éducation est une priorité nationale et réaffirme le caractère gratuit et obligatoire de l'enseignement primaire. Dès lors, plusieurs avancées ont été enregistrées parmi lesquels la création de plusieurs écoles même dans les localités les plus éloignées, l'implémentation des nouvelles méthodes d'enseignement adaptée à l'environnement des apprenants en occurrence l'Approche par Compétences (A.P.C) en 2014 pour permettre à ces derniers de s'appuyer sur les compétences dont ils disposent, la gratuité de l'enseignement primaire le 10 février 2000 au Cameroun. Parmi les mesures phares présent pour accompagner la gratuité en question, nous avons la suppression des frais exigibles à l'école primaire publique, l'introduction du paquet minimum dans le fonctionnement des écoles. Le paquet minimum dans sa version officielle comble les besoins de l'école issus de la suppression des frais exigibles.

1.3. Problématique spécifique de l'étude

La problématique spécifique de l'étude est le cadre scientifique qui accueille le problème afin de le rendre compréhensive car le problème est d'abord empirique c'est-à-dire qu'il est basé sur les faits que l'on observe. Or pour être traité, il doit sortir de ce cadre et se situer dans un domaine de la science. Ainsi, il est judicieux de préciser que la présente étude

s'inscrit dans le prolongement des thématiques des sciences de l'Éducation qui selon Mialaret cité par Matiedem (2017), «(...) *sont constitués par les disciplines scientifiques qui appréhendent sous un angle ou un autre les faits et les situations éducatives* ».

La problématique d'accès à l'éducation du cycle primaire dans le contexte de la décentralisation du secteur éducatif, constitue l'un des problèmes majeur des sciences de l'éducation en occurrence l'Administration des institutions éducatives. Après le transfert de compétences administratives et financières aux CTD, il est judicieux d'observer l'apport de ces derniers dans l'accompagnement des populations dans le processus de scolarisation des enfants.

L'évaluation de l'agenda mondial par AIM (2015), a révélé l'échec des huit OMD dans plusieurs pays africains à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry et le Sénégal. Le Cameroun s'était engagé à suivre particulièrement 17 cibles et n'a finalement concrétisé que deux cibles. Il s'agit de la cible 1.c (« *Réduire de moitié en 2015, la proportion de la population qui souffre de faim* ») et de la cible 6.a (« *D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle* »). Ici, l'on constate que dans le domaine de l'éducation le Cameroun n'a pas pu atteindre l'objectif de l'ODD 4 qui vise :

Cible 4.1 « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles* » :

Les actions locales à mener, la création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires ; le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ; la participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires. Selon AIM (2015), l'analyse de l'échec des OMD au Cameroun révèle une principale cause qui est l'absence d'une stratégie participative et inclusive prenant suffisamment en compte l'avis des populations à la base.

Selon le DSSEF (2013-2020), les enfants non scolarisés, sont ceux-là qui n'ont jamais été inscrits dans une école et ceux qui ont abandonné leurs études primaires. L'on estime que le flux annuel de ces enfants est de l'ordre de 100 000 dont un peu plus de la moitié sont non scolarisés. Ces enfants sont issus pour la plupart des familles pauvres dans les zones rurales (82% de non scolarisés) et dans les régions septentrionales dont l'Extrême-Nord compte à elle seule 53% des enfants non scolarisés.

En milieu urbain, les écoles primaires publiques font face à une demande sans cesse croissante d'éducation et cherchent des solutions pour gérer le flux important d'élèves. Les écoles sont souvent débordées tandis qu'en milieu rural, elles sont désertées. De nombreuses écoles rurales possèdent des cycles incomplets qui n'offrent que certains niveaux en fonction de la demande ou de la disponibilité du personnel enseignant ou les matériaux didactiques.

L'UNICEF nous renseigne également sur la problématique de scolarisation des enfants dans la région de l'Extrême-Nord. Dans cette région il ne se pose non seulement le problème de scolarisation des enfants, mais sied aussi le problème de l'effectivité des enseignants. 1184 écoles ont moins de deux enseignants chacune sur 5198 au Cameroun.

Lors de nos multiples recherches sur le terrain, nous avons été frappés par le faible taux de scolarisation des enfants surtout dans les villages reculés. D'après l'IAEB de Moutourwa, l'on dénombre 47 Ecoles primaires publique pour 12.468 élèves dont 258 enseignants parmi lesquels 63 d'entre eux sont des maitres des parents, 39 Maitre communaux. Dans d'autres villages, pour un cycle primaire complet, l'on compte seulement 70 élèves et un enseignant (maitre des parents) c'est le cas du village Vourtang. Et pour d'autre aucune école primaires publique excepté l'école des parents. Cet état des choses vient à regret davantage plomber le taux de scolarisation dans la région de l'Extrême-Nord et interroger les actions des autorités communales à l'ère de transfert de compétence surtout sur le plan éducatif.

Face à ce faible taux de scolarisation, d'abandon et de déscolarisation élevé dans système scolaire formel dans le contexte de transfert des compétences et des ressources aux CTD, la validation du plan communal de développement par l'Etat, la politique d'éducation primaire obligatoire et gratuite décrétées par l'Etat Camerounais en 2000/2001, l'appuis des ONG, la suppression des frais de scolarité malgré ces engagements prisent par le Président de la République pour répondre aux exigences d'un contexte mondiale prônant une école primaire gratuite « Education pour tous », la problématique d'accès à la scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa est un défis à relever. La majorité des enfants en âge de scolarisation de la Commune de Moutourwa se trouvent toujours dans les champs, les marchés, les rues au lieu d'être à l'école. Ici, l'on constate l'implication minimale des CTD dans le relèvement du taux de scolarisation des enfants du cycle primaire. La problématique d'accès à l'éducation dans la Commune de Moutourwa à l'ère de la décentralisation mérite d'être posé, d'où notre intérêt à mener cette étude.

1.3.1. Question de recherche

La question de recherche de cette étude vise à donner l'orientation scientifique à la présente investigation.

1.3.1.1. Question Principale

Dans le contexte actuel de la décentralisation du secteur de l'éducation au Cameroun, quelle est la contribution de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants en âges scolaire du cycle primaire ?

1.3.1.2. Questions spécifiques

Dans l'optique de mieux cerner la question principale suscitée, trois questions secondaires ont été formulées à savoir :

Q.S.1. quel est l'apport de la Mairie dans le domaine économique et financière afin d'améliorer la scolarisation des enfants dans les écoles primaires publique de la commune de Moutourwa ?

Q.S.2. quel est l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel dans l'optique d'améliorer la scolarisation des enfants des écoles primaires Publique de Moutourwa?

Q.S.3. existe-t-il des infrastructures nécessaires pour faciliter la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa ?

1.3.2. Hypothèse de Recherche

Toute recherche ou étude qui se veut scientifique doit se fonder sur des hypothèses qui sont des réponses anticipées à la question principale de recherche. Comme le souligne Grawitz, (2000, p.398), « l'hypothèse est une proposition de réponse à la question posée, elle tend à formuler une relation entre les faits observés. Elle permet de les interpréter, de donner une signification « qui vérifiée », constituera un élément possible de début de théorie ».

Dans le cadre de notre étude, une hypothèse générale et trois hypothèses spécifiques seront posées.

1.3.2.1. Hypothèse Générale

L'hypothèse générale est formulée comme suit : la Mairie de Moutourwa joue un rôle primordial dans la scolarisation des enfants du cycle primaire.

1.3.2.2. Hypothèses spécifiques

H.S.1. L'apport de la Mairie dans le domaine économique et financière améliore la scolarisation des enfants des écoles primaires publique de la commune de Moutourwa.

H.S.2. L'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel facilite la scolarisation des enfants des écoles primaires Publique de Moutourwa.

H.S.3. l'apport en infrastructures éducatives par la Mairie facilite la scolarisation des enfants du cycle primaire de la commune de Moutourwa.

1.3.3. Objet de l'étude

Notre étude porte sur les actions des CTD sur l'accessibilité à l'éducation des enfants en âge scolaire du cycle primaire au Cameroun singulièrement dans la Commune de Moutourwa dans le contexte de la décentralisation de l'éducation. Il est question dans notre étude de sonder l'implication, l'apport de la Commune de Moutourwa dans le relèvement du taux de scolarisation des enfants du cycle primaire. Un diagnostic sera donc mené auprès des établissements scolaires, l'inspection d'arrondissement et l'exécutif Communal (Maire), dans le but d'évaluer non seulement la contribution de ces derniers dans le domaine éducatif, mais aussi les difficultés rencontrées dans l'application des textes liés au transfert des compétences.

1.3.4. Objectifs de recherche

Selon Nkoum (2005, p. 25 cité par Wouapet 2018), « la recherche permet de remettre en question nos pratiques, nos comportements et nos visions des choses. Elle permet de questionner ou d'interroger la réalité ou ce que nous considérons comme allant de soi ». Un objectif dans un travail de recherche constitue la contribution que le chercheur souhaite apporter après investigations spécifiques de terrain. L'objectif de notre étude se décline en un objectif principal et trois objectifs spécifiques.

1.3.4.1. Objectifs principal

L'objectif de notre étude est d'analyser l'apport de la Mairie de Moutourwa dans le domaine de l'éducation des enfants en âge scolaire du primaire.

1.3.4.2. Objectifs spécifiques

O.S.1. D'évaluer l'apport de la Mairie dans le domaine économique et financière dans le processus de la scolarisation des enfants dans les écoles primaires publique de la commune de Moutourwa.

O.S.2. démontrer que l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel facilite la scolarisation des enfants des écoles primaires Publique de Moutourwa.

O.S.3. Démontrer que l'apport en infrastructures éducatif par la Mairie facilite la scolarisation des enfants du cycle primaire de la commune de Moutourwa.

1. 3.5. Intérêt de l'étude

Tout sujet de recherche doit revêtir un intérêt et une pertinence certaine. La présente étude ne saurait se défaire d'une telle exigence. Pour Sillamy (2006), « l'intérêt est ce qui importe à un moment donné, c'est une attention que l'on porte à quelque chose, ce qui présente une utilité pour un individu ou un groupe de personne ». Dès lors, personne ne saurait nier l'importance de la contribution des CTD sur l'accès à l'éducation des enfants en âge scolaire du cycle primaire.

1.3.5.1. Intérêt socioprofessionnel

Cette étude pourrait susciter dans le contexte actuel de la décentralisation, un changement de méthode de management et d'administration des institutions éducatives tant chez les magistrats municipaux que chez les responsables en charges des établissements scolaires. Une collaboration significative entre la communauté éducative de la Commune d'Arrondissement de Moutourwa pourrait favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation du cycle primaire sans distinction de sexe.

1.3.5.2. Intérêt éducatif

Sur le plan éducatif, cette étude vise à mettre un accent particulier sur l'accès effectif de tous les enfants à l'éducation dans le contexte de décentralisation du secteur de l'éducation. Il est question ici, d'aider ces enfants non scolarisés ou déscolarisés des zones rurales à recevoir des enseignements au même titre que les enfants issus des zones urbaines. Cette étude s'inscrit d'une part dans une logique de sensibilisation des responsables Communaux et des chefs des établissements scolaires sur la haute responsabilité qui leur est dévolue en matière de scolarisation de cette catégories des enfants qui sont considérer comme léser, oublier,

abandonner à eux même et des laissés pour compte. D'autre part, il s'agit également de militer pour la promotion des droits et obligation des jeunes en matière d'éducation pour tous comme le suggère les OMD, les ODD4 les politiques de l'EPT.

1.3.5.3. Intérêt pédagogique

Cette étude permet de comprendre comment envisager un guide de facilitation de la collaboration et d'échange entre la commune et les responsables des établissements scolaires et la communauté éducative. Il s'agit aussi d'améliorer les pratiques pédagogiques dans les établissements scolaires. Pour Mialet (1991) « les pratiques pédagogiques concernent les activités volontaires à but éducatif couvrant un champ large ». Les supports d'activité comme l'usage de l'ordinateur, les outils technologiques et du matériel didactique. Elle nous permettra aussi d'identifier le degré de l'opérationnalisation de la décentralisation du secteur éducatives dans les CTD particulièrement la Commune de Moutourwa, ainsi que tous les facteurs qui concourent à la scolarisation de tous ces enfants.

1.3.5.4. Intérêt social

L'encadrement et la scolarisation de tous les enfants demeure une préoccupation majeur pour lutter contre la délinquance juvénile, l'analphabétisme car la triple mission de l'école est d'instruire, qualifier et socialiser. Une jeunesse bien éduquer, instruite, est un gage de développement durable.

1.3.6. Délimitation de l'étude

Pour mener à bien notre étude, nous l'avons circonscire pour mieux la cerner.

1.3.6.1. Délimitation thématique

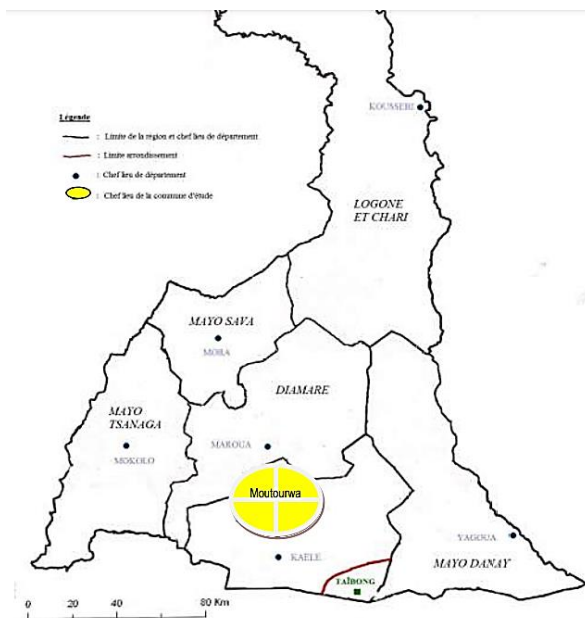
L'éducation des enfants au Cameroun se fait aussi bien par les structures éducatives relevant tant des milieux scolaires qu'extrascolaires. Notre étude s'inscrit dans le milieu scolaire et relève du domaine des sciences de l'éducation (management de l'Education) et particulièrement dans la gestion décentralisée des relations de partenariat entre les institutions scolaires et la Collectivités territoriale Décentralisée qu'est la Commune. De même, elle s'inscrit dans le domaine de l'administration et la gestion des structures scolaires relevant du MINEDUB. L'objectif est de promouvoir une éducation de qualité accessible à tous les enfants du cycle primaire.

1.3.6.2. Délimitation géographique

L'étude s'effectue dans la commune de Moutourwa qui se trouve dans l'Arrondissement de Moutourwa, département de Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord Cameroun. Elle couvre une superficie de 605 km² et est limitée :

- au Nord par la commune de Maroua 1^{er},
- au Sud par la commune de Figuil et Guider,
- à l'Est par la commune de kaélé,
- à l'Ouest par la commune de Ndoukoula.

Carte 1 : Localisation de la commune de Moutourwa



Source : enquête du terrain

1.3.6.3. Population et Organisation sociale

1.3. 6.4. Population

Du recensement de 2005, la commune de Moutourwa comptait 4570 âmes. Elle est peuplée majoritairement par les Guiziga, seules peuples autochtones. On y trouve aussi les allogènes tels que les Toupouri, les Guigar, les Moudang, les Massa.

1.3.6.4. Organisation sociale

Les populations de la commune de Moutourwa pratiquent trois religions : le christianisme, l'islam et l'animisme. Les pratiquants de ces religions s'acceptent et vivent et cohabitent paisiblement ensemble. La structure sociale est organisée autour des guides des

communautés. Ces guides sont le Lamido pour la commune de Moutourwa, Lawanes et Djaoros dans les villages et quartiers. Ces derniers jouent un rôle capital dans la préservation de la paix et la cohésion sociale.

1.3.6.5. Activités économiques

Les populations de la commune de Moutourwa sont essentiellement agricoles (sorgho rouge, maïs, arachide, niébé, coton, soja, sésame, les légumes, mouskwari, ...). Cependant, elles pratiquent aussi l'élevage, l'artisanat et le petit commerce.

1.3.6.6. Acteurs de développement local

Les acteurs de développement dans la commune de Moutourwa sont représentatifs. En dehors de l'Etat à travers ses services déconcentrés, s'inscrit aussi des programmes ou projets comme le PNDP, le GIZ/PADDL, le PDR-EN, les organisations locales à l'instar du CODAS-CARITAS à travers la fondation BETHLEEM, ALDPA, le projet filets sociaux. Le dynamisme des élites est appréciable à travers les différents comités de développement. Tous ces organismes travaillent pour l'amélioration des conditions des populations et pour la réduction de la pauvreté.

1.3.7. État des lieux de l'éducation dans la Commune de Moutourwa

La nécessité de faire cet état de lieux réside dans le désir de plonger le lecteur dans la vie réelle des populations de cet arrondissement spécifiquement celle résidant dans les campagnes.

Tableau 1 : effectifs des élèves et enseignants de l'EPP de la commune de Moutourwa

Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Moutourwa	Secteur	Ecoles	Elèves	Enseignants			
				Titulaires	Permanents	Maîtres Communaux	Maîtres des parents
Moutourwa	Public	47	12.468				
				147	27	39	63
TOTAL		47	12.468	258			

Source : IAEB de Moutourwa 2022

Dans la commune de Moutourwa, selon les informations recueillies sur le terrain, l'on constate de prime à bord que pour un effectif de 12.468 élèves, seulement 258 enseignants parmi lequel 63 d'entre eux sont des maîtres des parents et paradoxalement seulement 34 de ces enseignants sont des maîtres Communaux. Statistiquement, l'on comprend que parmi les 47 écoles primaires publique de cette commune certaine d'entre elle n'ont pas eu le privilège d'avoir un enseignant recruté par la commune. C'est le cas de l'école primaire publique du village Vourtang. Pour un cycle primaire de six classes, il y'a qu'un seul enseignant recruté par les parents d'élèves. Au regard de cette statistique, il nous semble judicieux de nous interroger sur la qualité de l'éducation reçus par ces enfants d'une part, d'autres par sur l'action de la Mairie dans ce domaine.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE ET ÉTAT DE LA QUESTION

D'après Beaud (1996, p.54), « aucun étudiant si brillant soit-il, ne peut faire tout seul ce que l'humanité a mis des siècles à enfanter. Toute réflexion solide est avant tout, une réflexion sur la pensée des autres auteurs ». Quant à Justin (2020) affirme que « la revue de la littérature est un texte qui rassemble, analyse et organise plusieurs articles ou contenus scientifique, afin de proposer une vue globale d'un domaine ». Elle propose un bilan des études, des idées, menées précédemment par les auteurs afin de contextualiser la recherche.

A l'ère de la décentralisation du secteur éducatif, le rôle et la participation des CTD dans le processus d'accès à l'éducation ne saurait laisser les acteurs indifférents. D'une manière ou d'une autre, une kyrielle d'auteurs, acteurs, organismes, ont déjà abordé cette problématique. En ce qui concerne notre étude, nous nous sommes référés à des nombreux documents qui ont trait à notre thématique.

2.1. Collectivités Territoriales Décentralisées et l'accès à l'éducation

Le transfert des compétences administratives influence l'amélioration de la gestion des établissements scolaires. Des auteurs nous ont précédés. Afin de suivre le fil d'Ariane laissé qui entrevoit la poursuite de la recherche.

Au Cameroun, la question d'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire dans les zones rurales est un défi majeur pour la population. Comme l'indique le DSSEF (2013-2020), plus 82% des enfants non scolarisés sont issus pour la plupart des familles pauvres résidant dans les zones rurales et dans les régions septentrionales dont l'Extrême-Nord compte à elle seule 53% des enfants non scolarisés.

Nonobstant la forte progression faite par le Cameroun sur l'accès à l'éducation dans le primaire (le taux moyen d'accès est égal à 123%). Certaines zones rurales n'ont eu cette opportunité d'accès à l'éducation. Pour Fozing (2009), à travers la politique de la gratuité de l'école primaire, l'Etat se désengage de ses missions vis-à-vis de l'école primaire. Il souligne que « *la gratuité dans son application actuelle a contribué à compenser par les contributions additionnelles des frais d'APE, la diminution du budget de financement des établissements publics d'enseignements primaire* ». Pour Fozing, il serait donc judicieux pour les CTD de s'impliquer dans la scolarisation des enfants du primaire.

Pour Diouf(1997), « *au Cameroun, la décentralisation administrative est perçue comme le fait, pour l'Etat, de confier la gestion d'une région, d'une commune ou d'une communauté*

rurale à un conseil élu ». L'étape qui marque cette décentralisation est la régionalisation survenue dans la constitution du 18 Janvier 1996. Fozing et al, (), la décentralisation au Cameroun n'est pas une innovation. Depuis la promulgation de la loi du 05 décembre 1974, elle fait face à des nombreux obstacles dans l'effectivité de sa mise en place. De même, Yasmine, (juillet 2021), affirme que la participation de la communauté locale est essentielle pour renforcer le système éducatif et c'est à tout le niveau : prise de décision, planification, mise en œuvre.

En effet, pour Pelletier (2001 :26-27), « la mise en place d'un processus de décentralisation est présentée comme une stratégie prometteuse pour l'accroissement de la qualité générale de l'éducation et la réussite scolaire des élèves. » il semble important de relever que l'accroissement de la qualité de l'éducation à l'ère de la décentralisation, est possible que si certaines conditions techniques et matérielles sont remplies. Parmi ces conditions, l'on retient entre autres l'effectivité du processus de la décentralisation, la formation adéquate du personnel, le recyclage, la disponibilité des infrastructures didactiques, et des ressources humaines nécessaires.

Pour Nkoa (2011, p.253),

Plusieurs volets du projet d'un établissement scolaire peuvent être réalisés avec le concours des autorités communales et administratives locales. Ces autorités ne proposent généralement pas leurs services à la scolarisation, au moins qu'un intérêt contingent les pousse.

Il semble important de relever à l'analyse de cette prise de position que, les partenaires à la scolarisation des enfants agissent uniquement lorsqu'ils peuvent tirer des gains personnels. C'est la raison pour laquelle l'auteur suscite renchérit en constatant que :

Nonobstant l'existence d'un dispositif juridique et la mise en place des services déconcentrés et des organes délégataires du processus de décentralisation, plusieurs établissements scolaires semblent perdus dans un nouvel environnement de gestion et s'enlisent, soit dans la routine administrative, soit dans les conflits de leadership, où, de toutes les façons, les querelles de structures et le rejet de responsabilités prennent le pas sur la dynamique collaborative.

De ce constat, l'on note que l'environnement de la décentralisation ne favorise pas une franche collaboration entre les partenaires responsables de la scolarisation des enfants du primaire en occurrence les Maires, et les responsables des services rattachés des départements ministériels appelés à travailler ensemble.

Quant à Mougou (2012, p.3), plusieurs facteurs constituent des obstacles à la performance des CTD et à leur contribution :

Pour la plupart des acteurs au processus (dirigeants politiques, hauts fonctionnaires et les acteurs de la société civile), les niveaux de connaissance et de partage d'information restent relativement différents. Ainsi, la compréhension des dispositifs techniques et légaux, de différentes interactions, des rôles et des responsabilités n'est pas toujours partagée, du fait entre autres de la jeunesse du processus de transfert et de l'absence de cadre d'analyse des interfaces générées.

L'auteur estime que les problèmes liés à la maîtrise technique du dispositif de gestion du transfert des compétences et des ressources ne sont élucidés. De même, les implications financières tributaires du budget de l'Etat restent aléatoire voire inexistantes. Enfin, les obstacles institutionnels liés aux questions juridiques et les considérations politiques caractérisées par une hypercentralisation malgré, les textes régissant ce processus, fragilisent l'implication réelle des Communes dans le processus de la scolarisation des enfants. L'auteur propose des pistes de solution parmi lesquelles la formation des acteurs de la décentralisation à une véritable école de gestion par projet et par programme tel que recommandé dans le régime financier de l'Etat (budget programme...) ; la définition/ redéfinition de la place qu'occupe les CTD dans le schéma global de gestion de l'Etat, notamment dans le programme de gestion axé sur les résultats. Ceci aux fins d'assurer le renforcement des capacités de toutes les catégories d'acteurs, principalement selon une gouvernance partenariale portée par la tutelle et les partenaires techniques de l'Etat.

Ce que d'ailleurs confirme les propos du chef de l'Etat Biya (2004), qui dans son discours de fin d'année à la nation, déclare vouloir ouvrir « *le grand chantier de la décentralisation afin d'assurer (...) au niveau locales, une meilleure participation des citoyens à la vie politique* ». L'un des enjeux majeurs de la décentralisation est donc le renforcement de la pertinence et de l'efficacité des choix des gestionnaires par une collaboration franche entre les communes et les services rattachés du MINEDUB. Cette idée est soutenue par Cheka (1995),

lorsqu'il déclare que « la décentralisation nécessite la combinaison d'une politique appropriée de transfert claire et effectif de compétence économique, de la maîtrise du planning et du marketing des potentialités de la localité d'une collectivité locale avisée dynamique et créative.

Quant à lui, Keita (200), se donne comme objectif de cerner la nouvelle situation de l'école dans le contexte de la décentralisation de l'Education, de déterminer la participation de la Commune dans le secteur de l'éducation, d'identifier les difficultés qu'elle rencontre et les moyens de les résoudre, de dégager la participation des différents acteurs dans le développement de l'école et enfin de mesurer les progrès accomplis dans le domaine scolaire. Bien vrai que ses objectifs soient clairs et précis, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas entré en profondeur. Il devrait aussi faire une analyse sur le mode de gestion en faisant ressortir les rôles et responsabilités des acteurs et partenaires et mesurer les degrés d'implication de chaque acteur et partenaire dans la gestion de l'école.

En 2003, Guindo pose la question suivante : « *si l'éducation a un prix, quelles opinions les partenaires auront de l'école sur le mode de financement* ». Pour lui, le problème de l'Education des enfants réside au niveau du financement. Or, l'éducation et la scolarisation des enfants n'a pas seulement des problèmes de financement, il y'a aussi des problèmes d'ordre humain, matériel, managériale, et technique. Ici, l'auteur devrait dans ce cas orienter sa recherche vers les différentes Ressources qui contribuent à l'éducation des enfants pour faire une étude fructueuse. Aboubacrine (2003), estime que « *la décentralisation est un concept politique et la participation de la population au développement du milieu est surtout souhaitée dans son ensemble* ». Il devrait normalement prendre un secteur de développement du milieu comme celui de l'éducation et surtout la scolaire des enfants du primaire.

Vue les multiples tâches assignés aux CTD dans le contexte de la décentralisation de l'Education, Fonkeng (2004), s'attèle à démontrer la participation et le rôle de la communauté locale dans le renforcement du système éducatif et ce, à tous les niveaux : planification, prise de décision, mise en œuvre et évaluation tant au niveau de l'école publique que de l'école privée. Pour Garansou (octobre 2012), plusieurs facteurs expliquent le non scolarisation des enfants en âge d'être scolarisé. Pour lui, la pauvreté des parents poussent les familles résidentes dans les zones rurales à confier leurs progénitures à leur connaissance en ville pour être scolarisé. Mais une fois en villes ces derniers sont pour la plupart utilisés à d'autres fins, des travaux domestiques, des petits commerces au lieu d'être scolarisé.

Par contre, Elkhalifa (2006), met l'accent sur la description des rôles et responsabilités des différents partenaires ; l'étude de l'impact de la gestion de l'école en mode décentralisé sur le rendement scolaire et l'analyse des avantages, des problèmes et perspectives relatives à la gestion de l'école. Pour lui, bien que n'ayant pas abordé le style de management des responsables des institutions scolaires et les différents partenaires, l'auteur souligne le déficit de communication entre acteurs et partenaires.

Dans son étude sur les *collectivités territoriales décentralisées et formation des jeunes en milieu extrascolaire*, Wouapet (2018), partant du constat selon lequel plusieurs années après le transfert des compétences aux CTD, le bilan semble mitigé. L'on observe des jeunes formés dans les centres n'arrivent pas à s'installer. La situation des jeunes du CMPJ de Yaoundé 1 ayant tout de même opté pour un encadrement et une insertion socioéconomique et professionnelle, demeure tout aussi préoccupante au regard des statistiques suivantes recueillies auprès des responsables de la structure. Sur mille cinquante (1050) jeunes ayant opté pour des formations qualifiantes et certifiantes en informatique, agro-industrie, auto-école et entrepreneuriat jeunes, uniquement quatre-vingt-trois (83) jeunes ont pu bénéficier des activités organisées par le centre grâce à une convention des différents partenariats (IAI-Cameroun, MINJEC).

Au regard de ces statistiques, l'auteur se pose la question de savoir quelle est la contribution des CTD au fonctionnement du CMPJ dans le contexte de transfert des compétences aux Communes pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes et surtout réduire le chômage ? Il formule son hypothèse comme suit : la contribution de la commune au fonctionnement des CMPJ est médiocre et son impact sur la formation des adhérents est significatif. Son objectif de départ était d'identifier la contribution de la commune au fonctionnement des CMPJ et mesurer son impact sur la formation des adhérents. Dans le cadre de son travail, l'auteur va utiliser des procédés qui lui permettront de faire une analyse pointue de cette réalité sociale. Ainsi, grâce à l'observation directe structurée, la recherche documentaire, les entretiens et le questionnaire, l'analyse de contenu a relevé que sur les (04) entretiens réalisés, trois (03) reconnaissent l'existence des textes soit 66,66% et estime que la non application des textes relatives à la décentralisation du secteur de l'éducation et de formation par les magistrats communaux ne permet pas aux adhérents du CMPJ de bénéficier d'une formation pointue ou de qualité. Tandis que 33% soit des enquêtés estiment n'avoir reçu de dotation malgré l'existence des textes dont ils estiment n'avoir jamais eu connaissance. Ici, l'on constate que l'auteur a relevé le problème de la contribution des CTD dans formation des

apprenants issus du système extrascolaire et leur insertion dans monde de travail au regard du chômage exacerbée qui mine la jeunesse. Or l'on ne peut former un illettré. L'auteur devrait tout d'abord questionner le problème de la scolarisation des enfants ou l'alphabétisation de ces adultes afin d'attaquer le problème de la formation des apprenants issus du système extrascolaire. Après des enquêtes, Bamba (2005) indique que les autorités scolaires, communales et la communauté ainsi que les autres partenaires sont favorables à la gestion de l'éducation de base.

D'autres études ancrées dans cette problématique se sont intéressées aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la gestion de l'école en mode décentralisé. Selon Coulibaly (2005), la programmation budgétaire et la planification des activités se font de haut en bas alors que la gestion déconcentrée induite par le nouveau schéma institutionnel exigerait une planification de bas en haut. La mauvaise communication entre différents acteurs demeure le soubassement de la mauvaise gestion des ressources de l'éducation. Ici nous avons constaté une lacune dans la structuration logique du rapport c'est-à-dire après avoir relevé les difficultés il fallait dégager les conséquences et proposer des solutions. Néanmoins, cette étude bien qu'étant inscrite dans le système formel, pose les jalons de la problématique générale des difficultés à tous les niveaux concernant la prise en charge l'éducation des enfants en âges scolaires. Dans ce sillage, il est important de relever que le concept « moyens sans compétences » est une évidence de la mise sur pied du processus de décentralisation. De ce fait, bien que le transfert de moyens soit approximativement réel, le problème relevé par Coulibaly (2005), est celui du manque de clairvoyance, l'absence de compétence dans l'implémentation des activités et des devoirs liés au processus de décentralisation dans les différentes localités.

En permettant d'apporter une solution adaptée à chaque individu et non des services éducatifs homogènes, la décentralisation quand elle prend la forme de l'autonomie scolaire, permettrait d'offrir un enseignement personnalisé et même d'améliorer l'équité du système éducatif (Caldwell, 1990).

En faveur de la gouvernance locale, la décentralisation est démocratique et participative. Quand elle prend la forme de l'autonomie scolaire par exemple, elle permet une plus grande implication des enseignants dans les processus de décision, ce qui en retour accroîtrait leur motivation (Seddon, Angus et Poole, 1990). La participation de la communauté est également censée enrichir la vie scolaire et accroître le contrôle sur les structures éducatives.

Bikoi, (08 Mars 2022), dans son unité d'enseignement sur l'analyse des systèmes éducatifs camerounais, stipule que la décentralisation, l'une des indicateurs de gouvernance éducatif, se veut libre sans l'ingérence de ce dernier, selon lui, l'Etat doit laisser les CTD agir librement chaque établissement doit être autonomes dans le recrutement des enseignants, le choix de l'infrastructure éducative adéquate, la gestion pédagogique. A cela, NdjonMbog (novembre 2021), ajoute en disant que pour garantir la justice sociale, la décentralisation est la meilleure des solutions si elle est effective. Ceci donne la possibilité à tous les citoyens de participer à la gestion des affaires de l'Etat au niveau Local.

Murphy, (1991) estime que « *l'adoption de structures éducatives décentralisées permet une meilleure allocation des ressources éducatives* ». dans le même ordre d'idée, Raywid, (1990), déclare que la décentralisation est censée réduire les coûts de fonctionnement en allégeant la bureaucratie nationale, en réduisant le temps de prise des décisions, en rendant plus efficace le contrôle des dépenses locales, en permettant aux écoles de trouver les meilleurs contractants aux meilleurs prix. Pour ces auteurs, le management local, plus proche des besoins locaux et mieux contrôlé par les utilisateurs finaux c'est-à-dire la population permettraient une meilleure utilisation des deniers publics comme le signifient d'ailleurs Litvack & Seddon (1999), « elle permettrait d'alléger les finances publiques en générant de nouvelles ressources privées ». En effet, les familles associées au fonctionnement des écoles seraient plus enclins à participer financièrement à l'éducation de leurs enfants.

De la même façon, le contrôle exercé sur les enseignants semble avoir eu dans certaines expériences des effets positifs sur leur absentéisme. Bon nombre des avancées ont été observé dans le contexte de la décentralisation du secteur de l'éducation. Des auteurs ont expérimentés l'importance de cette dernière sur l'assiduité et la ponctualité des enseignants. En Inde, d'après Pandey (2000), « *l'assiduité des enseignants a fortement progressé depuis que les Comités Villageois d'Education en sont responsables* ». King et Ozler (1998) rapportent qu'au Nicaragua les écoles qui bénéficient d'un statut d'autonomie et d'une plus grande participation des parents, connaissent également un taux d'absentéisme des enseignants moins important. De même, au Salvador, les écoles autonomes EDUCO, qui sélectionnent elles-mêmes leurs propres enseignants, connaissent moins d'absences.

2.2. Etat des lieux de l'accessibilité à l'éducation du cycle primaire au Cameroun

Comme la plupart des pays dans le monde, le Cameroun reconnaît l'éducation comme une priorité Nationale. A cet effet, comme le précise le préambule suscitée de la constitution du 1996, l'Etat assure à l'enfant le droit à l'éducation, l'enseignement primaire étant donc obligatoire pour tous. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les niveaux relève de responsabilité de l'Etat. Pour ce faire, l'Etat Camerounais a mis sur pied un système éducatif constitué de deux sous-systèmes à savoir le sous-système Francophone et le sous-système Anglophone. Notre étude s'intéresse uniquement au cycle primaire du sous-système Francophone qui constitue le second niveau de l'éducation formelle (DSSEF 2013-2020). Sa durée est de six ans. L'âge requis pour l'admission à ce cycle est de six ans et représente la seule condition d'inscription p

Pour un enfant qu'il ait suivi ou pas le l'enseignement Maternelle. Elle constitue la porte d'entrée des jeunes en âge scolaire. Au terme de ce cycle, l'enfant obtient le diplôme du Certificat de l'Etude Primaires (CEP). Il comporte six classes liées les unes après les autres, repartit en trois niveaux :

- Le niveau I comprend la section d'initiation à la lecture (SIL) et le cours préparatoire (CP) ;
- Le niveau II comprend le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2) ;
- Le niveau III comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2).

Ce système est au centre de toutes les politiques éducatives depuis la tenue des Etats généraux en mai 1995. Il s'agit dans ce système d'établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des connaissances de base, le développement personnel, social et la préparation au premier cycle de l'enseignement secondaire (UNESCO, 2011).

En ce qui concerne l'accès à ce cycle d'enseignement, bon nombre d'auteurs ont consacré leurs travaux sur l'état des lieux de l'accès à l'éducation du primaire au Cameroun. L'analyse des scolarisations qui s'appuie sur le taux net et brut de scolarisation montre une amélioration du niveau de scolarisation. Le taux net global de scolarisation est passé de 67,5 en 1976 à 73,1% en 1987, 76,3% en 1996 et 78,8% en 2001. En considérant plutôt comme population scolarisable les enfants âgés de 6 à 11 ans, le taux net global et le taux net de

scolarisation primaire s'établissent respectivement à 77 et 75% en 2000/2001. L'analyse des scolarisations montre que le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants de cette tranche d'âge s'est amélioré pour atteindre 95% en 2001 (ECAM II, 2001).

Cependant, les régions septentrionales du pays, et plus particulièrement l'Extrême-Nord et le Nord, sont les plus défavorisés en ce qui concerne la scolarisation. À peine un enfant de 6-14 ans sur deux y était inscrit dans un établissement scolaire en 2000/2001. Le niveau de scolarisation est nettement plus élevé dans les grandes villes que dans les villages : environ 91% contre 74% en 2001. Quel que soit le milieu, les femmes sont en moyenne moins scolarisées que les hommes, même si la différence est peu perceptible dans les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala. L'écart homme-femme en matière de scolarisation est beaucoup plus marqué dans les régions sous-scolarisées, notamment dans le Grand Nord du Pays, région la plus touchée par la pauvreté monétaire. La scolarisation, en renforçant le capital humain, accroît les opportunités de générer des revenus chez leurs bénéficiaires, lesquels ont réciproquement plus de possibilités et plus de motifs d'enrôler les personnes à leur charge à l'école et d'en supporter les coûts (ECAM II, 2001). Allant dans le même ordre d'idée, le RESEN (2006), a ainsi identifié certaines populations encore pénalisées par un accès insuffisant.

Le nouveau RESEN mené en 2012 et 2013, relève les difficultés les plus saillantes qui restent à affronter dans le secteur éducatif Camerounais à savoir :

- La persistance de disparités liées au genre, à la région de résidence et la richesse,
- L'existence probable d'un groupe d'enfants, aux environs de 8% d'une classe d'âge qui échappe encore à la scolarisation pour des raisons diverses,
- Une dégradation sensible de la qualité de l'éducation telle qu'elle est perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires,
- La faiblesse du pilotage dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation.

Par ailleurs, DSSEF (2013-2020), démontre que dans le primaire, le taux moyen d'accès est égal à 123%. De même, Le document de stratégie sectorielle de l'éducation de 2006 a montré que si l'accès au cycle primaire n'apparaît plus comme un problème majeur pour le système éducatif Camerounais, il reste en revanche caractérisé par des disparités régionales d'une part et entre les zones urbaines et rurales d'autre part.

La problématique d'accès à l'éducation du primaire pour tous (EPT) au Cameroun, reste un défi à relever surtout pour la population des zones rurales malgré les efforts consentis par l'Etat, resterait tributaire d'une amélioration du partenariat avec les CTD. Qu'en est-il des enfants en âge scolaire de la Commune de Moutourwa ? La réponse à cette préoccupation viendra du renforcement de la gestion partagée des affaires de l'éducation avec les acteurs locaux à savoir les CTD.

2.3. Renforcement de la gestion décentralisée/ déconcentrée de l'éducation

L'Etat du Cameroun a choisi de situer le citoyen au centre de son développement socio-économique et politique dès l'adoption de la constitution de 1996. La décentralisation rend la participation des citoyens à la gestion des affaires locales effectives. La banque mondiale (1992), affirmait que la gestion participative donne au gouvernement la possibilité d'avoir des informations représentatives sur les besoins, les priorités et les compétences des populations locales, ainsi que l'impact des programmes et des initiatives du gouvernement. Pour M.H. Boukhari (1994), déclare à ces propos que la participation citoyenne peut être considérée comme « *l'application de la démocratie et des droits de l'Homme* ».

Dans le cadre des prérogatives des CTD, il s'agit pour le gouvernement de renforcer les Communes dans leurs capacités de gestions, de décision et de négociation garante de la validité des entités territoriales. La responsabilité et la participation des CTD s'étendent dans tous les domaines de la société et même dans le domaine de l'éducation.

Selon la base de données de l'EFTP (2015, p.6 cité par Wouapet, 2018), les Etats généraux de l'éducation tenu en 1996 ont établi une nouvelle politique éducative au Cameroun. Ces états se sont concentrés sur la décentralisation de l'éducation, l'organisation et la gestion, le financement et le partenariat.

La décentralisation de la gestion de l'éducation et de la formation au Cameroun est l'option gouvernementale dans un contexte où les collectivités locales doivent assumer pleinement le développement de l'éducation à la base. Cet objectif est énoncé en vertu des compétences qui leur sont transférées par la loi dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des besoins d'éducation et de formation. Le renforcement de la décentralisation est l'une des directives du DSCE 2010. Selon ce même document, la capacité des CTD doit être renforcée pour une meilleure gestion des compétences transférées. Dans le cadre de la décentralisation, le gouvernement camerounais s'engage à renforcer les capacités des CTD avec

l'appui des Inspections Générales des Services (IGS). Ces inspections ont pour mission d'élaborer et de valider des instruments et outils d'audit interne.

2.4. Cadre normatif de la décentralisation de l'éducation au Cameroun

Terme propre à la gestion et à l'administration, la décentralisation a vu le jour dans le domaine scolaire depuis un certain temps. Selon Pelletier (2001) cité par Wouapet (2018), on constate dans plusieurs pays que les autorités centrales de l'éducation se déchargent de leurs attributions en matière d'éducation au bénéfice d'échelon hiérarchiquement inférieures. Dans le domaine de l'éducation, on relève la disponibilité d'un cadre juridique pertinent allant des sources constitutionnelles aux bases réglementaires en passant par les fondements légaux. Le processus de décentralisation éducative est ainsi encadré par plusieurs textes.

- **La loi constitutionnelle N°96/06 du 18 Janvier 1996 consacre le principe de la décentralisation en matière de l'éducation**

Conformément au préambule de la loi susvisée, l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont les devoirs impérieux de l'Etat.

S'agissant de la décentralisation, l'article 55, alinéa 1 de ladite loi indique que les collectivités territoriales décentralisées de la République sont les Régions et les Communes. Elles ont ainsi pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Dans cette optique, l'article 56, alinéa 1, précise que l'Etat leur transfère, dans les conditions fixées par la loi, les compétences qui en découlent, concomitamment aux ressources humaines et matérielles correspondantes. A cette loi, s'ajoute la loi d'orientation de l'éducation de 1998 accordant aux CTD le pouvoir de gestion de l'éducation au Cameroun.

- **Décret N° 2023/034 du 06 septembre 2023 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice 2023.**

Pour renforcer le processus de la décentralisation au Cameroun, l'Etat à travers ce décret procède au paiement et à la rémunération des arriérés des salaires des Magistrats municipaux d'un montant de Soixante-cinq milliard trois millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs (65 3 595 000 000 FCF).

- **La loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun admet le concours des collectivités territoriales décentralisées quant à la gestion de l'Education**

L'article 02 de cette loi précise que l'Education est une grande priorité nationale pour l'Etat. Ainsi, elle précise en son article 07, que l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

En matière de décentralisation, elle relève en son article 11, alinéa 01, que l'Etat assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Education à laquelle concourent les collectivités territoriales décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées. L'article 13 de ladite loi que la responsabilité des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre de la politique de l'Education et le financement de celle-ci fait l'objet d'une loi singulière.

Ainsi l'article 33 indique que la communauté éducative et aux instances de concertation et de gestion dans les établissements par l'intermédiaire de leurs représentants. Cette représentation est effective à chaque niveau de concertation, qu'elle soit à l'échelon des CTD ou des structures nationales de l'éducation.

- **Le décret n° 2010/0247/PM du 26 février fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de l'éducation de base.**

Selon les termes de l'article 1(2) de ce décret fixe les modalités suivants lesquelles les communes exercent à compter de l'exercice budgétaire 2010, les compétences ci-après en matière de l'éducation de Base :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune,
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles,...

Ces compétences sont exercées par la commune dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- **La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 fixant portant code général des CTD détermine les compétences attribuées aux communes en matière d'Education**

La Section I, section II et la section III de cette loi et conformément aux dispositions de l'article 161 de cette loi, les compétences transférées aux Communes en matière de l'Education se déclinent ainsi qu'il suit la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune. De même, elles ont la charge du recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles et la participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires là où le besoin s'impose.

- **Le décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire évoque concurremment à l'Etat, le principe de la participation des collectivités territoriales décentralisées à la création et à la gestion des écoles**

Conformément aux dispositions de l'article 02 dudit décret, sont considérés comme établissements scolaires publics, les établissements créés par l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées ou les organismes publics. L'article 46, (2) indique que les ressources financières des établissements scolaires publics sont des deniers publics et comprennent entre autres, les contributions statutaires obligatoires des collectivités territoriales décentralisées.

2.4.Définition des Concepts

Cette étude est organisée autour d'un certain nombre de concepts dont la récurrence traduit l'importance qu'ils ont dans ce travail. Dans cette section, il sera question pour nous de les définir, d'en livrer les contenus et significations spécifiques. Robrieux (2000, p. 143) cité par Wouapet (2018, p. 35), la définition des concepts « *est le plus souvent un préambule à l'argumentation* ».

2.4.1. Collectivités Territoriales Décentralisées

Il est question ici de définir tout d'abord la notion de collectivité territoriale ensuite celui de la Décentralisation enfin celle de la Collectivité territoriale décentralisée.

- **La collectivité territoriale** : c'est un terme qui désigne ce que l'on appelle communément collectivité locale. Le dictionnaire le Robert (2006) la définit comme une circonscription administrative (commune, département, région, etc.) dotée d'une

personnalité morale. L'article 4 :(1) de la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation définit les collectivités territoriales comme des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Pour parler d'une collectivité locale, Trois critères la définie :

- Elle est dotée de la personnalité morale qui lui permet d'agir conjointement. Elle est alliée à la décentralisation qui lui fait bénéficier de l'autonomie administrative disposant ainsi de son propre personnel et de son propre budget. Contrairement aux ministères et les services de l'Etat au niveau local qui ne sont pas des personnes morales mais des administrations déléguées par l'Etat.
- Elle détient des compétences propres qui lui sont confiées par le législateur. Elle n'est pas un Etat dans un Etat mais une circonscription émanant de l'Etat lui-même c'est-à-dire le démembrement de celui-ci,
- Elle exerce un pouvoir de décision qui s'exerce par la délibération au sein d'un conseil de représentants élus.

2.4.2. La Décentralisation

La décentralisation, un terme complexe, n'est toujours pas bien cernée pour bon nombre des personnes. De façon instinctive, l'on voit en ce terme tout simplement l'antonyme de la centralisation. De façon pragmatique, pour bien comprendre cette notion, il convient de la rapprocher d'une notion voisine telle la déconcentration.

Etymologiquement, la décentralisation traduit l'idée de déplacer le pouvoir central vers la périphérie. Manga (2018), selon lui, il y'a décentralisation lorsque les « décisions administratives ne sont plus prises par le pouvoir central ou ses agents déconcentrés, mais par des autorités locales élues au suffrage universel et dotés d'une autonomie à l'égard du gouvernement ».

Selon Yussof et ses collaborateurs (2016, p.694) cité par Robert (2018), La décentralisation est définie d'une manière générale comme le « transfert du pouvoir et d'autorité des institutions du gouvernement central vers les unités locales ou déconcentrées dans l'optique de répondre à la demande et aux besoins des populations locales ».

Cheema et Rodinelli (2007) cité dans Yussof et ses collaborateurs (2016) repris par Robert (2018), nous donnent une définition claire et un peu plus simple mais très édifiante. Ils

la définissent comme le « transfert d'autorité, de responsabilité et de Ressources via la déconcentration, la délégation ou la dévolution du pouvoir de l'administration centrale vers les plus petites unités de la sphère politique et administrative ». Elle peut être appréhendée sous deux angles à savoir : l'angle politique, et l'angle juridique.

Du point de vue politique, la décentralisation constitue l'axe fondamental de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

Vu sous l'angle juridique, la décentralisation est considérée comme une technique d'organisation des pouvoirs qui consiste à transférer des pouvoirs et des moyens à des intérêts qui crée. Il s'agit donc d'une technique de répartition des compétences entre le centre et la périphérie. C'est une technique d'aménagement du territoire et un outil de management public qui repose sur la gestion participative.

Dans le cadre éducatif, la Décentralisation désigne selon McGinn & Welsh, (1999, p. 17-18) une « délocalisation des responsabilités, un transfert du pouvoir de décisions des individus qui sont dans un lieu ou à un niveau donné par rapport aux instances éducatives vers ceux qui opèrent à un autre niveau ».

Par ailleurs, la décentralisation de l'éducation est un phénomène complexe. Elle peut s'exprimer de différentes manières en fonction du contexte.

On définit souvent la décentralisation relative à l'éducation à travers quatre degrés de transfert d'attributions : la déconcentration, la délégation, la décentralisation et la privatisation (Rondinelli *et al.* 1984).

- La **déconcentration** : elle est la première forme de décentralisation.

En dépit des variations considérables dans la pratique, les mouvements de déconcentration permettent d'étendre le pouvoir central sans le transférer à d'autres instances. Si un gouvernement national crée, par exemple, des services administratifs chargés des examens dans les capitales régionales, il réduit la concentration de l'autorité dans la capitale. Les mouvements de déconcentration déplacent l'autorité pour ce qui est de l'application des règlements mais non pour leur élaboration. Les unités déconcentrées veillent à l'opérationnalisation des politiques de l'Etat mais le pouvoir de décision reste entre les mains de l'Administration centrale.

- **La délégation** : elle constitue la deuxième forme de décentralisation. C'est la forme la plus ancienne et la plus répandue avant l'avènement de la décentralisation au Cameroun. Elle suppose un transfert de responsabilité en matière de prise de décisions et d'administration de fonctions publiques, du gouvernement central aux unités locales ou aux organisations semi-autonomes qui ne sont pas entièrement contrôlées par l'Etat (Yussof et al. 2016) cité par Wouapet (2018). Dans le domaine éducatif, il s'agit de confier la charge de la gestion et de l'administration de l'éducation publique.
- **La dévolution** : troisième forme de la décentralisation et est la décentralisation elle-même selon McGinn et Welsh (1999). Le dictionnaire Français la définit comme étant un transfert, une transmission d'un bien, d'une succession, d'un avantage, d'un pouvoir,... qui s'est fait d'une personne à une autre en vertu d'un droit dévolu.
- **La privatisation** : selon Coomans et Hallo de Wold (2005) cité par Wouapet (2018, p.24), la privatisation désigne le « transfert de biens publics financiers, d'opération de gestion, de fonctions ou de responsabilité précédemment aux mains ou du ressort de l'Etat à des acteurs privées ». le transfert de pouvoir du secteur public au secteur privé a pris de l'ampleur dans le secteur public.

Toutes ces formes de décentralisations permettent de renforcer, d'accentuer et d'améliorer la quantité et la qualité de prestations des services éducatifs afin d'accroître l'accessibilité et limiter la sous-scolarisation dans les zones reculées.

2.4.3. Collectivités Territoriales Décentralisées

Elles sont diverses d'un pays à un autre. En France par exemple, les CTD sont la région, le département et la commune. Tandis qu'au Cameroun, elles sont la région et la commune. Pour ce qui de notre travail, la définition de la CTD fait allusion à la commune.

La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation dans son article 2 :(1), la définit comme « *une collectivité territoriale décentralisée de base* ». La commune est une circonscription, une institution administrative sur un territoire bien défini. L'article 4 :(5), de ladite loi reconnaît les CTD comme « *des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux.*

Pour Tchoumbia (2004), cité par Wouapet (2018),

La commune représente la cellule primordiale de solidarité entre les citoyens, l'instance première de dialogue entre l'administré et l'administration [...] le lieu privilégié où la responsabilité collective acquiert tout son sens aussi bien dans les domaines sanitaires qu'éducatifs. La commune d'arrondissement de Moutourwa est celle qui fera l'objet de notre investigation.

2.4.4. L'éducation

Étymologiquement, le mot éducation vient du Latin et a une double origine « educare », qui signifie nourrir et « educere » qui signifie tirer hors de, guider, former, conduire vers, élever. Debesse cité par Milaret (1976), de cette étymologie, il ressort que l'éducation est tantôt préoccupée avant tout de nourrir l'enfant de connaissances, tantôt de l'élever pour en tirer les possibilités.

D'un point de vue définitionnel, le mot éducation est un concept polysémique qui varie en fonction du courant idéologique des auteurs ou de champ disciplinaire.

Pour le philosophe Kant repris par Leif et Rustin (1970), l'éducation est « l'action de développer en individu toute la perfection dont il est susceptible ». Ce point de vue met en exergue le rôle que joue l'éducation dans le développement des facultés possédées naturellement à la naissance par un individu. Ce développement doit-il se faire en marge de la culture et de la société ?

D'emblée, quand on entend le mot « Education », l'on pense bien entendu à l'école et à la famille. Or l'on apprend que ce soit de manière formelle ou informelle tout au long de la vie. N'existe-t-il pas d'autres lieux que l'école où les opportunités d'apprentissage s'éveillent ? L'éducation populaire tente de s'imposer. Elle vise l'émancipation individuelle, collective et la transformation de la société en promouvant en dehors du système d'enseignement classique une possibilité d'apprentissage. Elle est dans son ensemble reconnue par toute société un tant soit peu démocratique comme un enjeu indéniable.

DSSEF (2013-2020), la définit comme un « processus de transmissions des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen ».

2.4.5. La scolarisation

D'après le dictionnaire le Robert, la scolarisation, C'est l'action de scolariser, le fait d'être scolarisé. Appelée aussi l'enseignement, ce terme désigne scientifiquement, la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école.

2.4.6. Accessibilité

Dans le domaine éducatif, l'accessibilité c'est rendre possible l'accès de tous à tout. Pour l'éducation Nationale, l'accessibilité c'est rendre possible l'accès de tous au savoir, à la connaissance dans la mesure du possible. Cela se traduit tout d'abord la politique d'éducation primaire obligatoire et gratuite décrétées par l'Etat Camerounais en 2000/2001, l'amélioration d'accès à l'éducation, aux infrastructures éducatives, tout en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire. L'accessibilité Dans notre étude, renvoi à l'accès de tous les enfants en âge de scolarisation a l'éducation du cycle primaire.

Elle est de même selon Milaret (1976), l'art ou l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques considérées comme essentielles pour l'atteinte du niveau de culture souhaitée, pour le développement et l'épanouissement de la personnalité.

L'éducation permet également de transmettre d'une génération à l'autre la culture nécessaire à l'intégration sociale de l'individu. En s'éduquant, l'enfant assimile et acquiert des connaissances ainsi que certains modes de vie des générations précédentes. Trois formes d'éducation s'imposent à la société : l'éducation formelle, l'éducation informelle et l'éducation non formelle.

L'éducation informelle découle des activités de la vie quotidiennes que ce soit dans la famille, le marché, les médias, l'église ... Il n'est ni organisé, ni structuré, ni planifié.

Quant à l'éducation non formelle, c'est celle qui fait acquérir à l'individu un niveau de connaissances, d'aptitude et d'attitudes lui permettant de poursuivre sa formation au sein de la société et de participer activement au développement économique, social et de s'auto-employer. A cela s'ajoute l'éducation civique qui est un ensemble de connaissances, de savoirs et de valeurs de pratiques et de comportement à adopter en société par des citoyens. Elle permet une meilleure connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société et la maîtrise par le citoyen de ses droits et devoirs.

Dans le cadre de notre étude, nous nous focaliseront sur l'éducation de base formelle.

2.5. Les théories explicatives de l'étude

Pour expliciter la contribution des CTD dans l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire, nous avons deux théories qui nous accompagneront dans notre démarche.

2.5.1. La théorie X et Y de Mc Gregor Douglas

Elaboré en 1960, ces deux théories visent un style de leadership qui varie selon que le subordonnés sont jugés paresseux et incapables d'agir si on leur dit pas quoi faire, ou au contraire, prêts à travailler d'arrache-pied et à prendre des initiatives. Mc Gregor Douglas a élaboré deux ensembles de jugement contraires qu'il a nommé la théorie de X et la théorie de Y.

La théorie de X est fondée sur trois (03) hypothèses. A cet effet, elle postule que :

- L'individu moyen éprouve une aversion, une contrainte innée pour le travail, qu'il fera tout pour l'éviter,
- A cause de cette aversion caractéristique à l'égard du travail, les individus doivent être contraints, contrôlés, dirigés, menacés de sanction, obligé, si l'on veut qu'ils fournissent des efforts nécessaires à la réalisation des objectifs organisationnels,
- L'individu moyen a relativement peu d'ambition et préfère être dirigé, il évite toutes responsabilités, recherche la sécurité avant tout.

Au regard de la réalité, l'organisation se doit d'être contraignante et de mettre en place des procédures détaillées, une parcellisation des tâches, une sélection rigide et un style managérial autocratique.

En ce qui concerne la théorie de Y, elle est le contraire de la théorie X et stipule que dans une situation de travail, l'effort physique et intellectuel nécessaire au travail sont consentis naturellement et que le personnel est capable d'initiatives, d'autocontrôle et de créativité.

Contrairement à la théorie X, la théorie Y postule :

- La dépense d'effort physique et mental dans le travail est aussi naturelle et que le jeu est le repos. Ici, l'individu n'éprouve pas de quelconque aversion pour le travail. Dans

certaines conditions contrôlables, le travail constitue une source de satisfaction et est volontairement accompli,

- Le contrôle externe et la sanction ne sont pas les seuls moyens pour obtenir un effort dirigé vers des objectifs. Ici, l'homme peut se diriger et se contrôler lui-même lorsqu'il travaille pour des objectifs envers lesquels il se sent responsable.

La théorie Y est celle qui nous intéresse dans notre étude. Elle suppose que l'individu fera preuve d'auto-direction et d'autocontrôle dans la mesure où il se sent engagé envers les objectifs assignés à l'institution.

Cette théorie explique donc les hypothèses de notre recherche. En effet, la contribution des CTD dans la gestion et l'accès à l'éducation des enfants du primaire dans le contexte ou l'Etat, étant le principal garant de l'éducation comme le stipule **La loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun** ne remplit pas complètement ses missions. La théorie Y de Mc Gregor Douglas explique donc cette polémique. Si les établissements scolaires de la Commune de Moutourwa parviennent à fonctionner malgré l'insuffisance et où le manque des Ressources et surtout l'arrivée tardive du paque minimum destinée au fonctionnement de ces écoles, cela est dû au dynamisme et à l'engagement des acteurs internes de la communauté éducative. Ces derniers, par l'apport de l'Apee, prennent librement sans contrainte ni aversion, la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et n'attendent pas que l'Etat assume automatiquement sa mission régaliennne.

2.5.2. La théorie du fonctionnalisme : une théorie restrictive des professions et de professionnalisation

Le fonctionnalisme est une théorie utilisée pour la première fois par Bronislaw Malinowski dans l'ouvrage *les Argonautes du pacifique occidental*, produit d'un long travail d'observation participante qu'il réalisa dans les îles Trobriand. Elle constitue une alternative aux théories anthropologiques dominantes, l'évolutionnisme et le diffusionnisme. L'évolutionnisme, analyse les différentes pratiques des sociétés comme les résultats de leur évolution ; postulant l'unicité du genre humain, les évolutionnistes rendent compte des différences entre les sociétés par leur degré. Par contre le diffusionnisme rejeté par Malinowski, considère que les sociétés sont le résultat d'emprunts culturels aux sociétés voisines. Elle explique le fonctionnement des sociétés à partir de l'histoire des transmissions de connaissance entre différents groupes.

Il rompt avec ces deux théories en stipulant qu'une société ne doit pas être analysée à partir de son histoire.

Pour le fonctionnaliste, la culture c'est-à-dire le corps complet d'instruments, les privilèges de ses propres groupes sociaux, les idées, les croyances, les us et coutumes, constituent un vaste mettant l'homme dans une meilleur position pour affronter les problèmes concrets particuliers qui se dressent devant lui dans son adaptation à son environnement pour donner cours à la satisfaction de ses besoins. Ayant trouvé chez Emile Durkheim une même mise en rapport des notions de fonction et de besoin, Malinowski en fit le père du fonctionnalisme.

Le fonctionnalisme de Malinowski suppose que toute pratique ait pour fonction non seulement de répondre aux besoins des individus, mais la totalité de la société et non ses éléments séparés qui répondent aux besoins individuels : la « culture est un tout indivisible dont les divers éléments sont interdépendants. »

L'expression « fonction » revêt plusieurs significations.

- Au sens littéral, elle désigne ce qu'une personne, une société, doit accomplir pour remplir son rôle.
- en mathématique, elle détermine les rapports qui existent entre plusieurs variables c'est dire que les relations de cause à effet.
- En biologie, la fonction est la contribution qu'apporte un élément à l'organisation ou l'action de l'ensemble dont il fait partie.
- En sociologie, le fonctionnalisme est absolu car ici, chaque élément social remplit une fonction pour la société entière. En effet, tout élément social remplit une fonction bien spécifique et donc son absence contraint le fonctionnement de la société. Pareillement, faute de fonction, cet élément ne servira à rien. C'est ainsi que, aucun maillon de la chaîne ne doit être négligé.

Dans le cadre de notre étude, les approches mathématique et sociologique nous permettront d'expliquer la fonction de chaque intervenant dans le processus de scolarisation des enfants du primaire. Il y'a lieu de préciser que chaque acteur (les CTD, les ONG, la société civile,...) joue effectivement son rôle et en cas de défaillance, identifier les sources de résistances afin de les rectifier. Cette théorie nous aidera à démontrer que la scolarisation des

enfants est une affaire systémique dans la mesure où des différents partenaires sont impliqués dans ce processus. Il est question de montrer que les actions que pose la commune de Moutourwa peuvent entraîner ou non, la scolarisation des enfants du cycle primaire. Dans le chapitre qui suit, nous allons nous focaliser sur la méthodologie de notre étude.

PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Appréhender les mécanismes de contribution des CTD dans l'accessibilité à l'éducation des enfants du primaire, revient tout d'abord à disposer d'une méthodologie appropriée. Elle est « *l'ensemble des démarches raisonnées que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la réalité scientifique* » (Dumez, 2011). Elle est aussi selon Grawitz (2004 :274) « la science de la méthode, la branche de la logique qui étudie les principes et les démarches d'investigations scientifiques. » La méthodologie consiste en la description détaillée et fidèle des différents axes qui nous permettent de résoudre le problème de notre recherche. Il s'agit pour nous dans ce troisième chapitre consacré à la méthodologie de rappeler la question de recherche, les objectifs, formulation des hypothèses, présenter la typologie de recherche, la population d'étude, l'échantillon et les outils de collectes et de traitements des données et l'opérationnalisation de l'hypothèse générale de recherche.

3.1. Rappel de Question de Recherche

La question principale de notre étude est de savoir, quelle est la contribution de la Mairie de Moutourwa dans l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du cycle primaire ?

- **Questions spécifiques**

Dans l'optique de mieux cerner la question principale suscitée, trois questions secondaires ont été formulées à savoir :

Q.S.1. la Mairie intervient-elle dans le domaine économique et financier afin d'améliorer la scolarisation des enfants dans les écoles primaires publique de la commune de Moutourwa ?

Q.S.2. la Mairie intervient-elle dans le domaine socio-culturel dans l'optique d'améliorer la scolarisation des enfants des écoles primaires Publique de Moutourwa?

Q.S.3. existe-t-il des infrastructures nécessaires pour faciliter la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa ?

3.1.1. Hypothèse Générale

L'hypothèse générale de notre étude est ainsi formulée : la Mairie de Moutourwa joue un rôle primordial dans la scolarisation des enfants du cycle primaire de la commune de Moutourwa.

3.1.2. Hypothèses Spécifiques

H.S.1. L'apport de la Mairie dans le domaine économique et financier améliore la scolarisation des enfants dans les écoles primaires publique de la commune de Moutourwa.

H.S.2. l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel facilite la scolarisation des enfants des écoles primaires Publique de Moutourwa.

Q.S.3. l'apport en infrastructures éducatif par la Mairie facilite la scolarisation des enfants du cycle primaire de la commune de Moutourwa.

3.2. L'opérationnalisation des variables de l'étude

Opérationnaliser une hypothèse c'est la rendre agissante, efficiente, active ; c'est rendre possible sa vérification empirique. L'opérationnalisation d'une hypothèse est une étape de travail de recherche qui permet au chercheur de passer de la pensée à l'action, de la conception à l'application, de la théorisation à la pratique. Pour se faire, il faut déterminer les éléments essentiels d'une hypothèse que sont les variables. Ainsi, dans l'optique d'établir le lien entre ces hypothèses formulées et la corrélation entre nos variables, il est nécessaire de définir les variables de nos hypothèses, leurs indicateurs et les modalités. notre étude intitulé la contribution des CTD dans la l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du primaire dans la commune de Moutourwa a deux variables que nous allons opérationnaliser.

3.2.1. La Variable

Une variable est par définition, un phénomène, une donnée, un aspect d'une personne ou d'une situation diversifiée. En effet, c'est le contraire de constance. Fonkeng et al (2014, p.78), définissent la variable comme étant « une donnée constitutive ou quelque chose qui varie ou prend plusieurs valeurs ou catégorie »

3.2.2. La variable Indépendante (VI)

La VI, est ce que le chercheur manipule, contrôle, élabore. C'est la variable causale elle agit et impact sur la VD. La variable Indépendante de notre étude est l'action des CTD. Cette variable est opérationnaliser de manière suivante:

3.2.3. Tableau synoptique de l'opérationnalisation de l'Hypothèse générale, variables et indicateurs

Tableau 2: Tableau synoptique de l'opérationnalisation de l'hypothèse générale, variable et indicatrice

	Hypothèses spécifiques de recherche	Variables	Modalités	indicateurs	indices
<p>HG de recherche</p> <p>la Mairie de Moutourwa joue un rôle primordial dans la scolarisation des enfants du cycle primaire</p>	<p>-HR1 : L'apport de la Mairie dans le domaine économique et financière améliorer la scolarisation des enfants.</p>	<p>VI : apport de la Mairie dans le domaine économique et financière</p> <p>VD : scolarisation des enfants du cycle primaire</p>	<p>-En accord</p> <p>-en désaccord</p> <p>- pas du tout d'accord</p>	<p>-Art 161(a) de la loi n°2019/024 portant général des CTD</p>	<p>-mise à disposition de mobiliers et matériel homologués</p> <p>- recrutement du personnel d'appoint</p>
	<p>HR2 : la faible intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel facilite la scolarisation des enfants.</p>	<p>VI : intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel</p> <p>VD : Scolarisation des enfants du cycle primaire</p>		<p>-insuffisance des salles de classe, table bancs, tableaux, aires de jeux,...</p>	<p>-la pauvreté</p> <p>-la déscolarisation de la jeune fille au profit des garçons</p>
	<p>HR3 : le faible apport en infrastructures éducatives par la Mairie facilite la scolarisation des enfants du cycle primaire.</p>	<p>VI : apport en infrastructures éducatifs</p> <p>VD : l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaires du primaire.</p>		<p>-insuffisance de ressources humaines</p> <p>- infrastructurales,</p> <p>-managériales</p>	<p>effectifs pléthorique par salle de classe</p> <p>-jumelage des classes</p>

3.2.4. La Variable Dépendante

Elle est celle que le chercheur observe. Dans cette étude, il s'agit de l'accès à l'éducation des enfants en âge de scolarisation. Elle s'opérationnalise en quatre niveaux selon l'échelle de Likert comme suit : nul, médiocre, bon, très bon.

3.3. Type de Recherche

Choisir une méthodologie est généralement tributaire du type de recherche dans laquelle s'inscrit le phénomène étudié. Notre étude portant sur « *la contribution des CTD dans accès à l'éducation des enfants du primaire* », est de type descriptif corrélationnel. La recherche descriptive a pour but de détailler un phénomène social. De ce fait, reposant sur des techniques et méthodes de collecte précise, elle nécessite non seulement une connaissance préalable de l'environnement mais aussi la connaissance du problème étudié. L'objet de la recherche descriptive est les causes, les principes et des lois qui permettent de rendre compte des faits (Chaffi & al, 2014). Corrélationnelle dans la mesure où notre étude tente d'établir un lien de dépendance entre la contribution des CTD et la scolarisation des enfants du cycle primaire. Comme le confirme Tsafak (2001), le but de la recherche descriptive est de vérifier les hypothèses qui supposent les relations de cause à effet ou de simple associations et corrélations entre des variables spécifiées, soit de décrire les relations entre les variables.

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons opté pour une approche qualitative. Selon cette approche, le chercheur tente de comprendre, d'appréhender, mettre en lumière ou rendre compte de la réalité ou l'univers des acteurs sociaux, tout en tenant compte de leurs perspectives, point de vue ou perception (Pires 1997 ; Poupart & al 1998 ; Mucchellielli, 2006). Il tente de mettre en lien les éléments qui lui sont donnés d'entendre ou d'observer, tout en relevant les similitudes et incohérences afin de leur donner un sens. Groux & al (2002) démontrent que dans la manière dont les sciences humaines et éducatives abordent les phénomènes qu'elles tentent d'expliquer, le courant empirique se base sur l'observation et suppose un travail de confrontation rigoureux à partir de données observables. Pour Boutin & al (1997) le concept de « *subjectivité chez le chercheur est bien accueilli en méthodologie qualitative, puisqu'on l'estime essentiel à la compréhension des conduites humaines* ». Ainsi, l'outil primordial utilisé est le guide d'entretien qui nous a semblé plus adapté. A cela s'ajoute les verbatims recueilli auprès de plusieurs participants de notre étude. Nous avons jugé opportun qu'il serait plus bénéfique et productif pour ce type d'étude de recueillir les idées, les opinions,

les ressentis et les vécus des parents voire des suggestions des personnels et magistrat municipal.

3.3.1. La population d'étude

La population selon Rongere (1979) est « *l'ensemble d'individus qui peuvent entrer dans le champ d'enquête et parmi lesquels sera choisi l'échantillon* ». Pour Tsala Tsala (2006), elle est « *l'ensemble des individus auxquels le chercheur veut appliquer le résultat qu'il obtiendra* ». Quant à Tsafack (2004, p.7), la population est « *l'ensemble fini et infini d'éléments définis à l'avance sur lesquelles s'appliquent les conclusions d'une étude* ». C'est un groupe de personnes retenus et localisées dans un espace géographique bien définis à un endroit et à une période bien spécifique.

Fonfeng, E. & Chaffi (2012, p. 23), cité par Adjawou (2021, p.58), la population (totale, parente, mère) : « *c'est la collection d'individus ou ensemble d'unités élémentaires sur lesquels l'étude est portée. Ces unités partagent des caractéristiques communes* ». Pour Evola (2013, p.109), on l'appelle encore « Univers », elle représente le nombre d'unité ou d'individus qui peuvent entrer dans le champ de l'enquête et parmi lesquels l'échantillon sera choisi. Dans notre travail, nous distinguerons trois types de population : la population parente, la population cible et la population accessible.

3.3.1.1. La population parente

La population parente ou mère ou encore totale est l'ensemble d'individus ou un groupe d'individus partageant des caractéristiques similaires et permettent au chercheur de généraliser les résultats de son enquête. Dans le cadre de notre étude, la population totale est constituée de la communauté éducative de la commune de Moutourwa.

3.3.1.2. La population cible

La population est d'après Tsafack (2004), « *l'ensemble des individus sur lesquels s'appliquent les résultats d'une recherche* ». La population cible possède les même caractéristiques que la population totale à la seule différence qu'elle est un peu plus restreinte et réduite dans sa taille. C'est aussi l'ensemble des individus visés particulièrement par l'étude. Notre population cible est constituée entre autre du président de l'APEE des différents établissements scolaires, du Maire de Commune de Moutourwa, de l'inspecteur de l'éducation de Base d'arrondissement de Moutourwa, quelques chefs d'établissements de l'école primaire

publique de la commune de Moutourwa, les responsables communaux en charge de l'éducation, quelques parents d'élèves, et enseignants.

3.3.1.3. La population accessible

Elle est un sous-ensemble de la population cible. Elle est appelé population accessible dans la mesure où le chercheur peut facilement les repérés afin de tirer l'échantillon de son étude. En ce concerne notre étude, notre population accessible est formée du Maire de la Communaux de l'Arrondissement de Moutourwa, l'inspecteur de l'éducation de Base d'arrondissement de Moutourwa, quelques Directeurs des écoles primaire publique et leurs président de l'APEE.

3.3.2. Technique d'échantillonnage et échantillon

La technique de l'échantillonnage est selon Fonkeng & al (2014, p. 83), un « *procédé qui consiste à sélectionner au sein de la population cible, les répondants dont les réponses pourront être généralisées auprès de l'ensemble* ». Quant à Van Der Maren (1995, p.92), elle consiste à « identifier la représentativité des personnes et des situations en fonction de leurs expériences, de l'événement que l'on veut étudier ». Ici, l'on doit se rassurer que la répartition des critères descriptifs de l'échantillon retenu par le chercheur soit similaire à celle de la population totale étudiée.

L'échantillonnage a pour finalité de produire un échantillon représentatif de la population parente. Il existe deux principales méthodes d'échantillonnage : l'une probabiliste et l'autre non probabiliste. Dans le cadre de notre étude, la technique d'échantillonnage que nous avons choisi est hybride. Elle s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, nous avons fait appel à l'échantillonnage aléatoire simple (probabiliste). C'est une technique où chaque sujet a la même chance de faire partie de l'échantillon. Ici, le choix a été porté principalement sur les parents des élèves. Dans un second temps, nous avons opté pour un échantillonnage à choix raisonné. C'est une technique qui repose sur le jugement du chercheur pour constituer son échantillon. Cette technique nous a permis de sélectionner le Maire de la commune, les Directeurs des écoles primaires publiques, le président de l'APEE, l'IAEB de Moutourwa.

Ainsi, le choix des personnes ressources faites sur le terrain est fonction de leurs connaissances sur la contribution de la Communes dans le domaine éducatif dans l'Arrondissement de Moutourwa.

3.3.3. L'échantillon de l'étude

Un échantillon est un ensemble composé d'un certain nombre de sujets formant un modèle réduit de l'ensemble de la population d'une étude. Selon Paugam (2012), « *un échantillon mal conçu risque de conduire à de fausses représentations* ». La qualité de l'échantillon est donc un impératif majeur dans la recherche. Puisque l'objectif de notre étude est d'évaluer la contribution des CTD dans l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire, nous avons retenu le critère de sélection de notre échantillon qui repose sur les catégories des personnes tels que :

- le Maire de la Commune de Moutourwa
- l'Inspecteur de l'éducation de Base d'arrondissement de Moutourwa
- Un Directeur de l'école primaire publique
- le Président de l'APEE
- et quelques parents d'élèves.

Tableau 3. Echantillon de l'étude

Eléments	Nombres de sujets	Effectif	Observations
Echantillonnage aléatoire simple	les parents d'élèves	1	Parents d'élève des villages reculés n'ayant reçus aucune contribution de la commune
Echantillonnage à choix raisonné	le Maire	1	Autorité décentralisée
	l'IAEB	1	L'inspecteur de l'éducation de base
	Directeurs des EP	2	Une école dans le centre-ville de Moutourwa et l'une relevant du village
	Président de l'APEE	1	Un président de l'APEE ayant reçu la contribution de la commune et l'autre pas
TOTAL		5	

3.4. Description de l'outil de collecte de donnée

3.4.1. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien se présente selon Blanche & Gotman (2010) comme « *une pré-structuration de la conduite de l'entretien et la traduction des hypothèses (...)* ». Il fournit un cadre général de déroulement de l'entretien, une exposition ordonnée des thèmes à aborder et

une suggestion des techniques de relance ou d'approfondissement à utiliser. Pour administrer cet outil, nous utiliserons les méthodes telles que l'entretien semi-directif et entretien directif.

3.4.1.1. L'entretien Semi-directif

L'entretien semi-directif est la méthode que nous allons utiliser pour collecter les données. Ici, le chercheur le temps au répondant de s'exprimer librement, de donner son opinion voir justifier.

3.4.1.2. L'entretien Directif

C'est une méthode collecte de donner où l'enquêteur oriente l'enquêté.

Le chapitre suivant lui, nous permettra de savoir auprès de qui l'enquête s'est déroulée et les différents informations recueillis. Il s'agit donc de la présentation, l'analyse et interprétation des résultats.

3.4.1.3. Validité du Guide d'Entretien

La validité de cet outil de collecte des données est une démarche qui permet de s'assurer que les outils utilisés respectent les normes méthodologiques de la construction de ces outils. Il est important qu'il soit validé et jugé fiable pour qu'il soit utilisé dans le cadre d'une recherche.

Parlant de la validité, on se réfère à la convenance de l'outil à produire des découvertes qui sont en accord avec les valeurs théoriques ou conceptuelles. Ainsi, un outil est dit valide lorsqu'il mesure ce qu'il est supposé mesurer (Amin, 2005). Il doit donc satisfaire une double exigence : la validité interne et la validité externe. En cela, les questions qui ont constitué notre guide d'entretien sont issues d'une étude sur les variables indépendante et dépendante de l'hypothèse générale de recherche. Soumis à l'encadreur pour analyse, son avis et son appréciation nous ont été très précieux.

Quant à la fiabilité, elle se rapporte à l'uniformité de l'outil, à son harmonie, au degré auquel l'outil mesure avec consistance tout ce qu'il est censé mesuré réellement. Pour donc établir la fiabilité de notre outil de collecte des données, l'on a procédé dans un premier temps à des constats et observations naturelles de la réalité des infrastructures éducatives dans la commune de Moutourwa.

3.5. Technique de collecte des données

Les données retenues ont été collectées grâce aux entrevues semi-dirigées et la documentation écrite, faite de lois, de règlements et tout document à même de nous renseigner sur le rôle des CTD sur l'accès à l'éducation dans la commune de Moutourwa. La collecte des données a alors consisté pour chaque indicateur choisi, à considérer d'une part les informations des Responsables d'établissement scolaires et d'autres part de considérer l'aveu des parents et enfin celui du Maire de la commune de Moutourwa.

3.6. Déroulement de l'entretien

Les entretiens ont eu lieu du 15 au 17 mai 2023, dans les enceintes des établissements faisant partie de la population de l'étude. Pour éviter d commettre des fautes au cours de l'enquête, ce dernier doit au préalable :

- Demander le consentement de l'interviewer,
- Bien préciser le mandat et le but de l'enquête,
- Bien expliquer pourquoi la recherche est dans l'intérêt du répondant.
- Bien spécifier que les données seront présentées aux autorités à titre anonyme
- Rester maître de l'interview

Il était nécessaire de commencer notre entretien par une reprecisions du but de l'étude, de son objectif, de la confidentialité des réponses et de leurs anonymats afin de mettre le répondant en confiance. Alors notre entretien commence par des présentations, donner la raison d'être et pourquoi avons-nous choisie cette commune. Ensuite une causerie s'installe sur la thématique de l'étude, bref cela s'est passé comme un dialogue entre l'interviewer et l'interviewé.

3.7. Méthode d'analyse

La méthode d'analyse des données utilisées est « l'analyse de contenu ». C'est une méthode qui cherche à rendre compte de ce qu'on dit les interviewés de la façon la plus objective possible et la plus fiable. Berenson (1952, cité par Ngo Yon 2016), la définit comme « *une technique de recherche de description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication* ».

Elle est généralement définie comme un ensemble permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter. Elle consiste à un examen systématique et

méthodique des documents textuels ou visuels tout en minimisant les éventuels biais cognitifs et culturels afin d'assurer l'objectivité de la recherche. Elle rend compte de ce qui est dit lors des interviews de la façon la plus objective possible et fiable. Ce qui est recherché dans cette technique, c'est le contenu manifeste de la communication. Ceci, en vue d'établir le sens du discours en passant la retranscription des données qualitatives et un instrument d'analyse qui sert à décoder ce qui est dit. En fait, il n'y a pas de recettes toutes faites en analyse de contenu ; tout dépend des objectifs de l'étude et des institutions du chercheur. Elle s'organise autour de trois principales phases :

- La pré-analyse : à partir des intuitions du chercheur, cette phase consiste en l'organisation des idées de départ pour aboutir à un plan d'analyse. Ceci, par un exercice de lecture et de relecture des données obtenus, afin d'identifier les thèmes, regrouper ceux qui sont proches ou semblables de par leur substance ou ce qu'ils signifient. La pré-analyse a trois missions : le choix des documents à soumettre à l'analyse, la formulation des hypothèses ainsi que les objectifs et l'élaboration des indicateurs sur lesquels s'appuiera l'interprétation finale. Bref, il s'agit d'un exercice de choix des indices contenus dans le corpus en fonction des postulats de départ et les organiser systématiquement sous forme d'indicateurs précis et fiables (Bardin, 2013),
- L'exploitation du matériel : ici, le chercheur est à la quête de sens, parfois différent, répondant à la problématique de l'étude. Il est surtout question dans cette phase de procéder à la catégorisation des éléments ayant des caractères communs sous un titre générique, tout en les classant dans un ensemble par analogie ou différenciation suivant des critères bien précis afin de fournir par condensation, une représentation simplifiée des données brutes (Bardin, 2013). En clair, elle consiste surtout à procéder aux opérations de codage, décompte ou énumération en fonction des consignes préalablement formulés,
- Le traitement, l'inférence et l'interprétation des données : il s'agit ici de traiter les données de manière à être significative et valides à partir d'une opération logique par laquelle on tire d'une ou de plusieurs propositions (en l'occurrence les données établies au terme de l'application des grilles d'analyse) une des conséquences qui en résulte nécessairement appelée inférence. Elle permet de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve. L'on saura ainsi évaluer la fécondité du dispositif et déterminer la valeur des hypothèses. Les résultats acquis, la confrontation systématique avec le matériel, le type d'inférence obtenue pourront ainsi

servir de base à une autre analyse ordonnée autour de nouvelles dimensions théoriques ou pratique grâce à des techniques différentes (Bardin, 2013).

L'analyse de contenu issue donc de la dimension qualitative des faits et avis que nous avons observés et enregistrés lors de nos observations et entretiens sur le terrain, suivra la démarche hypothético-déductive. En cela, c'est dans la façon de traiter et d'analyser les données obtenues et la spécificité des outils utilisés que réside la crédibilité des résultats d'une recherche.

Le but étant de confirmer ou de réfuter les hypothèses de départ, et étant donné que l'analyse est qualitative, nous portons notre attention sur les énoncés révélateurs, avec une fréquence d'apparition parfois faible, mais qui nous semble pertinent pour confirmer ou réfuter nos hypothèses de recherche ,ou encore modifier notre conjoncture théorique.

3.8. Transcription des Résultats

L'orientation choisie pour transcrire les résultats est la catégorisation qui, selon Mucchielli (2009), est une opération intellectuelle qui permet de subsumer un sens général dans un ensemble d'éléments bruts du corpus ou d'éléments déjà traités et dénombrés.

En effet, la catégorisation fournit des éléments de réponses important pour l'étude des phénomènes à partir des rubriques ou indicateurs qui ont en commun un centre d'intérêt. Ils concerneront surtout les éléments saillants des entrevues relatifs à l'apport de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du cycle primaire.

3.9. Validité de la recherche

Une collecte d'informations axées à la fois sur la recherche documentaire et les entrevues sémi-dirigées auprès d'une population bien précise, que sont les Directeurs des écoles primaires, l'IAEB, parent de la commune de Moutourwa permet d'augmenter la validité interne de nos résultats de recherche.

Les entrevues, comme l'indiquent karsenti et Savoie Zajc (2008), permettent de recueillir des données directement de l'expérience des individus même sur la littérature actuelle demeure insuffisant sur l'objet de recherche surtout en contexte Camerounais, confrontée aux points de vue des acteurs souvent en situation désavantageuse, il est possible d'être en marge de la vérité et une capacité plus réduite de voir les choses qu'elles sont. Toutefois, la

disponibilité des données et l'ouverture des personnes interrogées, ainsi que la rigueur analytique de l'étude témoignent de la validité de la présente recherche.

En somme, ce chapitre dédié à la méthodologie nous a permis de ressortir les points saillants de notre démarche méthodologique. Du rappel de la question de recherche qui est celle de savoir : qu'elle est la contribution de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du cycle primaire ? Passant ainsi, par le rappel de l'hypothèse de recherche qu'est de montrer que la Mairie de Moutourwa joue un rôle primordiale dans la scolarisation des enfants du cycle primaire; présenter la population, l'échantillon et l'échantillonnage, les outils et technique de collecte de données et les outils et technique d'analyse des données. Ainsi, dans le chapitre suivant nous allons-nous focalisé sur la présentation, l'analyse et l'interprétation de nos résultats.

**CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION, ANALYSE, INTERPRÉTATION ET
DISCUSSION DES RÉSULTATS**

Toute recherche scientifique exige une démarche méthodologique qui exige à Cette recherche ne vaut véritablement que par les résultats auxquelles elle aboutit. Les données de cette étude ont été collectées par le biais d'un guide d'entretien. Ainsi, dans ce chapitre, nous allons les présenter, les analyser et les interpréter. Cette étape nous permettra d'avoir une lecture claire et précise des données recueillies. Cependant, une analyse sémantique, lexicale et statistique sera faite sur les avis des personnes ayant pris part à l'enquête sur le terrain.

4.1. Présentations des données

Tableau 4 : Synthèse des entretiens

ITEMS		Verbatims			
		Maire	IAEBM	Directeurs	Parent
Apport de la Mairie sur le plan économique et financière (ITEMS 2)	Avez-vous connaissances des textes institutionnels qui régissent le transfert des compétences en matière d'éducatons aux CTD ? (Q5)	Oui nous reconnaissons ces textes. A l'instar du décret n°2016/0247/PM du 26 février 2010. nous distribuons des paquets minimums dans les établissements scolaires	OUI la Mairie applique les textes sur le terrain, l'on constate que dans bon nombre des villages, elle apporte son aide pour faciliter la scolarisation des enfants du primaire	Oui, la Mairie applique les textes sur le terrain, malgré la sensibilisation sur le bienfondé de l'école, il y'a manque de suivi de la part des parents, manque d'acte de naissance	Oui la Mairie applique les textes, puisqu'elle contribue dans la scolarisation de nos enfants en envoyant des paquets minimum au début de la rentrée
	Les actions de la Mairie sur le plan économique et financière	La construction des salles de classe, la distribution des paquets minimum, toutes ces actions ont amélioré l'accès à l'éducation des enfants du primaire	Ces actions devraient améliorer la scolarisation mais l'ignorance des parents ne rendent pas les taches faciles à la communauté éducative	Les actions de Mairie ne sont pas suffisantes puisqu'elle se limite seulement aux paquets minimum qui arrivent non seulement tard mais aussi c'est insuffisant pour améliorer les conditions d'accès à l'éducation	Les paquets minimum que la Mairie envoie est insuffisant pour la scolarisation de nos enfants

<p>Intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel (ITEMS 3)</p>	<p>Les actions de Mairie dans le domaine socio-culturel</p>	<p>La Mairie organise le séminaire au début de chaque rentrée scolaire, à cela s'ajoute l'établissement des actes de naissances, appuis aux écoles après avoir recensé les besoins sur le terrain (enseignants, les tables bancs)</p>	<p>La Mairie avec l'aide des partenaires tels que les filets sociaux, ALDEPA travail en étroite collaboration afin d'améliorer la scolarisation. Ils recensent les familles défavorisé afin de les données une somme chaque mois.</p>	<p>La Mairie organise le séminaire auquel participe la communauté éducative au début de chaque rentrée scolaire dans l'optique de sensibiliser les parents sur l'importance de l'école, dans le socio-culturel, la Mairie ne fait rien d'autre à part la sensibilisation, beaucoup des enfants n'ont pas des actes de naissances.</p>	<p>Le séminaire est organisé chaque rentrée scolaire pour sensibiliser les parents. Mais cette sensibilisation ne s'accompagne pas des moyens pour aider les parents à envoyer leurs enfants à l'école.</p>
	<p>La sous-scolarisation exacerbée dans la commune de Moutourwa</p>	<p>La sous-scolarisation dans la commune de Moutourwa s'explique tout d'abord par la pauvreté, l'ignorance des parents</p>	<p>Cela s'explique par le manque de volonté des parents, l'ignorance et le chômage des jeunes qui n'encourage pas certains parents à envoyer leurs enfants à l'école</p>	<p>La pauvreté, l'ignorance du bienfondé de l'école</p>	<p>La pauvreté, la misère et la Mairie ne nous aide assez</p>
<p>l'apport de la Mairie en infrastructure éducative (ITEMS4)</p>	<p>Quelles sont les réalisations de la Mairie sur le plan infrastructurel ?</p>	<p>La Mairie déploie le fond propre, le transfert de ressource financière par l'Etat, l'aide venant du Feicom, pour</p>	<p>La Mairie construit des salles de classe, équipement en tableau banc, les aires de jeux et</p>	<p>La Mairie ne déploie pas assez des moyens pour équiper les écoles, puisque bob nombre des écoles n'ont pas des</p>	<p>La Mairie construit des salles de classe et octroi des tables banc, mais il n'y a pas des enseignants et le paquet</p>

		construire des salles de classe, de forage, des latrines, payer les enseignants recrutés par la Mairie.	recrute aussi des enseignants	salles de classe ni des enseignants.	minimum n'est pas suffisant
	La Mairie implique-t-elle la communauté éducative dans leurs réalisations ?	Oui nous travaillons en étroite collaboration avec la communauté éducatives puisque les conseillers municipaux de chaque village vient avec les principaux problèmes et ensemble avec l'IAEBM. Nous avons opté pour une gestion participative dont impliqué la population dans tous nos réalisations.	La Mairie travaille en étroite collaboration avec la communauté éducative dans l'optique d'identifier les projets prioritaires des écoles. L'IAEB fait partir de partenaire technique de la Mairie. Avant de mener une action sur plan éducatif, la Mairie consulte tout d'abord l'inspecteur et ensemble discutent sur le projet prioritaire.	Oui elle implique la communauté éducative dans leurs réalisations, tous conseillers municipaux font partie de conseil d'école.	Oui les conseillers municipaux qui travaillent à la Mairie représentent le Mairie dans chaque village. Dont recensent les problèmes que font fassent les villageois afin de les présenter à la Mairie

4.2. Identification de la population enquêtée (items 1)

Les enquêtes se sont déroulées auprès des chefs d'établissements, le Maire de la commune de Moutourwa, l'IAEB de la commune de Moutourwa et les parents d'élèves.

Tableau 5 : répartition des enquêtés selon leur consentement (Q1)

Modalités	Fréquence	Pourcentage%
Oui je consens	50	100%
Suis pas intéressé	Neutre	

Ce tableau ressort l'avis de nos enquêtés selon leur collaboration à ce travail. Avant de commencer notre séance d'entretien avec nos enquêtés, nous avons commencé par demander leur consentement, il ressort que tous nos enquêtés étaient consentant et collaborent à notre étude. Ainsi, 100% de nos enquêtés étaient consentantes.

Tableau 6 : répartition des enquêtés par sexe (Q2)

Modalité	Fréquence	Pourcentage %
Masculin	40	80%
Féminin	10	20%

Source : enquête du terrain

Eu égard de ce qui précède, nous observons que la gente masculine est valablement représentée. Il ressort de cette analyse 80% de l'échantillon de cette étude est majoritairement constitué de participant masculin. Ceci s'explique par le fait, la gente féminine de cet Arrondissement se sont beaucoup plus focalisé sur l'enseignement préscolaire.

Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon âge (Q3)

Modalités	Fréquences	Pourcentage (%)
35-40	20	40%
40-45	10	20%
45-50	20	40%

Source : enquête de terrain

Il ressort de ce tableau que 2 des participants sont âgés entre 35-40 ans soit un pourcentage 2,7%. De même, 2 des répondants sont âgés entre 45-50 ans soit un pourcentage de 2,7%. Par contre, dans la tranche de 40-45 ans, il ressort un effectif d'un (1) répondant soit un pourcentage de ... de cette analyse, il est important de relever que tous les répondants sont dans la tranche d'âge majeure dont capable de bien détecter et gérer d'une part les problèmes liés à l'accès à l'éducation et d'autre part trouver des solutions pour pallier à la sous-scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa.

Tableau 8 : répartition des répondants selon leur fonction(Q4)

Modalités	Fréquences	Pourcentage(%)
Maire	10	20%
Inspecteur	10	20%
Directeurs	20	40%
Parents	10	20%

Source : enquête du terrain

De ce tableau, l'on constate que le Maire de la commune de Moutourwa et l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base ont favorablement répondu à notre enquête. De cet échantillon deux (2) Directeurs soit 40% sont des responsables des établissements scolaires primaires. Par ailleurs l'un (1) de nos répondants est un parent d'élèves.

Tableau 9 : répartition des répondants par niveau d'étude(Q5)

Modalités	Fréquences	Pourcentage(%)
Primaire	10	20%
Secondaire	20	40%
Supérieur	20	40%

Source : enquête de terrain

Le tableau ci-dessus nous révèle que 1 (%) de répondant a le niveau primaire, pourtant 2 (%) des répondants ont le niveau secondaire. De même au niveau supérieur, l'on enregistre 2 répondants soit un pourcentage de % de ce tableau, il ressort que la majorité des répondants ont le niveau secondaire et supérieur. De ce fait, ils ont la compétence nécessaire pour exercer leur fonction.

4.3. Présentation thématique des contenus

S'étant servir d'un guide d'entretien pour recueillir les données auprès du Maire, des Directeurs des écoles primaires, parent et l'IAEB de la commune de Moutourwa nous ont permis de démontrer le rôle que joue la commune de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du primaire. Il s'agit ici, de présenter les résultats suivant l'ordre des thèmes de l'étude qui sont repartis en trois après avoir présenté la répartition de la population par âge, sexe, fonction, niveau d'étude précédemment, nous allons présenter en tableaux suivis des commentaires les trois items qui ont constitués notre Guide d'Entretien.

4.3.1. L'apport de la mairie sur le plan économique et financière (ITEMS 2)

Ici, il est d'analyser les discours recueillis auprès des enquêtés en ce qui concerne l'apport de Mairie sur le plan économique et financière dans les écoles primaires de la commune de Moutourwa. Ces résultats sont repartis dans le tableau ci-après et porte sur la connaissance des textes et loi qui régissent le transfert des compétences en matière d'éducation aux CTD.

- **Sous-thème1Q6.** Avez-vous connaissance des textes et loi qui régissent le transfert des compétences en matière d'éducation aux CTD ?

Tableau 10 : Repartitions des enquêtés selon la connaissance des textes lois

Modalités	Répondants	Pourcentage%
La Mairie applique les textes et lois de la décentralisation sur le terrain	30	60%
Elle l'applique rarement	20	40%

Source : enquête du terrain

De ce tableau, il ressort que 60% des enquêtes ont confirmés que la Mairie a la connaissance des textes et loi qui régissent le transfert des compétences aux CTD en matière d'éducation de base. D'après le répondant 1 (R1 le Maire et Directeurs), « nous avons connaissances de ces textes à l'instar du décret n°2016/0247/PM du 26 février 2010 y compris le code général des CTD qui date de 2019 ». 40% affirment qu'elle applique rarement ces textes sur le terrain. Quant au R2 (IAEBM, parent), « le Maire a connaissance de ce texte, puisqu'il a décidé de se faire représenter par les différents conseillers municipaux dans les villages mais elle l'applique rarement puisque chaque rentrée scolaire, il partage les paquets minimum dans bon nombres des écoles primaires »

- **Sous-thème2 Q7.** Quel est alors l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière ?

Tableau 11 : l'avis des enquêtés sur l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière

Modalités	Enquêtés	Pourcentage%
La Mairie ne fait rien en ce qui concerne ce domaine	50	100%
La Mairie s'efforce à intervenir sur ce plan	00	00%
La Mairie déploie des efforts sur le plan économique et financière	00	00%

Source : enquête du terrain

Les avis des répondants sur l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière démontrent à 100% que la Mairie ne déploie aucun effort sur ce plan pour venir en aide aux parents afin d'améliorer la scolarisation des enfants du primaire. La R1 et R3 (Maire et l'IAEBM) expliquent : « sur le plan économique et financière, nous n'avons pas assez des

moyens pour venir en aide à tous les parents...Mais le projet filets sociaux et ALDEPA, se sont beaucoup plus focalisé sur ce domaine ». Ici, nous constatons que selon l’avis du secrétaire général de la Mairie est en parfaite congruence avec tous les autres répondants. De prime à bord, la Mairie ne déploie aucun effort sur ce domaine.

4.3.2. L’intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel (ITEMS4)

Ici, l’on se focalisera sur l’intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel afin d’améliorer la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa.

- **Sous-thème1Q8** : qu’elles sont les actions menées par la Mairie sur le plan socio-culturel ?

Tableau 12. L’intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel

Modalités	répondants	Pourcentage%
La Mairie déploie beaucoup des efforts sur ce domaine	40	80%
Elle ne déploie aucun effort sur ce domaine	10	20%

Source : enquête de terrain

Au regard des avis des enquêtés recueillis dans ce tableau sur l’intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel, nous avons constaté que 80% de ces derniers affirment que la Mairie déploie beaucoup des efforts et intervient dans le domaine socio-culturel. R1 (Maire et IAEBM et Directeurs) par exemple affirment que « *avant chaque rentrée scolaire, la Mairie en collaboration avec l’IAEBM, organise un séminaire de sensibilisation auxquelles participent tous les directeurs des écoles primaires, les chefs des villages, bref toutes la communauté éducatives* ». Pour sa part, R2 (parent), déclare que « *sur ce domaine, à part le séminaire qu’elle organise chaque rentrée scolaire, la Mairie ne fait rien d’autre à part ce séminaire, dans le domaine socio-culturel, nous nous avons rien vue des actions de la Mairie* ».

Le séminaire organisé par cette dernière a pour but de sensibiliser les parents sur le bien-fondé de l’école, les avantages qu’ont les parents à envoyer leurs enfants à l’école et les inconvénients du non scolarisation des enfants au 21 e siècle. De ces propos, l’on conclut que l’intervention de la Mairie sur le domaine socio-culturel se limite qu’au séminaire qu’elle organise chaque année au début de la rentrée scolaire.

- **Sous-thème2Q9.** Comment expliquez-vous la sous-scolarisation dans la Commune de Moutourwa ?

Tableau 13. Avis sur la sous-scolarisation des enfants

Modalités	Répondants	Pourcentage%
quelques enfants vont à l'école	20	40%
D'autres ne partent pas à l'école	30	60%

Source : enquête du terrain

Au regard de ce tableau, 40% de nos répondants affirment quelques enfants en âge d'être scolarisé vont à l'école. Ils préfèrent soit grader le bétail, soit faire des petits commerces et d'autres aider les parents dans les diverses tâches quotidiennes. R2 (Directeurs des écoles primaires). Selon eux, « *s'il y'a sous-scolarisation dans certains villages, cela relève de manque de volonté des parents, ... l'ignorance et le fait de voir les aînés qui sont instruites au chômage, cela ne les encourage plus à envoyer les autres à l'école* ». Pour R3 (Maire, parent, IAEBM) aussi affirment « *l'ignorance des parents, le manque de volonté et l'analphabétisme de ces derniers constituent un obstacle dans la scolarisation des enfants en âge scolaire dans la commune de Moutourwa* ». De ces avis, l'on constate que la sous-scolarisation cruciale observé dans bon nombre des villages de la commune de Moutourwa est dû à l'ignorance et le manque de volonté de la part des parents d'élèves.

4.3.3. L'apport de la Mairie en infrastructure éducative (Items4)

Nous allons évaluer à ce niveau l'apport de la Mairie sur le plan infrastructurel dans l'optique d'améliorer l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa.

Sous-thème1Q10. Quelles sont les réalisations de la Mairie sur le plan infrastructurel ?

Tableau 14. Réalisation de la Mairie sur le plan infrastructurel

Modalités	Répondants	Pourcentage%
La Mairie apporte son soutien dans toutes les écoles	10	20%
La Mairie apporte son soutien dans quelques écoles	40	80%

Source : enquête du terrain

Dans ce tableau, 20% de nos répondants stipule que la Mairie apporte son soutien sur le plan infrastructurel dans toutes les écoles primaires. R1 (le Maire) l'affirme : « *nous ne ménageons aucun effort pour apporter notre soutien dans toutes écoles primaires de la commune* ». Par contre, 80% de nos répondants ne partagent pas l'avis du R1. Ils déclarent R2:

Toutes les écoles primaires de la Commune de Moutourwa n'ont pas des infrastructures nécessaire pour fonctionner... pour celles qui ont des salles de classe, il manque des tables bancs, et vice-versa, d'autres écoles procédé au jumelage des classes pour trouver d'une part là où s'abriter en cas de pluie, d'autre part par manque d'enseignant pour tenir une classe.

Selon l'opinion les responsables des écoles primaires, toutes les écoles n'ont pas des infrastructures éducatives nécessaires pour faciliter la scolarisation des enfants. R2, ajoutent des propos qui sont révélateurs :

Quand on parle de l'apport de la Mairie sur le plan infrastructurel, d'autres écoles sont construites depuis la période coloniale. Avec les infrastructures que nous avons, il n'est pas facile aux élèves et ceux qui les encadrent de travailler aisément. A part le paquet minimum qu'elle partage, nous nous n'avons rien reçus d'autres.

Bien plus, les enquêtés font savoir qu'il n'est pas évident d'offrir aux usagers des écoles primaires, un environnement de travail aussi propice qu'optimal ; la demande est très élever. L'avis de R1 (Maire),

L'apport de la Mairie en infrastructure éducative dans toutes les écoles nécessite de moyens financier important. Or, le budget de la Mairie ne permet pas de couvrir tous les besoins de la population. En plus de problème de moyens financiers, sied aussi le problème de la volonté et la civilité des riverains dans la protection et l'entretien des infrastructures déjà construites.

4.4. Analyse des données empiriques

Au terme de la présentation des données empiriques, nous avons mis en forme les observations de ces résultats qui pouvaient surgir des tendances manifestes sous forme de pourcentage. Ces pourcentages ou données quantitatives ont fait surgir le niveau de la contribution de la commune de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du cycle primaire. L'analyse des données empirique nous a permis de déterminer le rôle primordial de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants surtout en s'efforçant d'apporter sa contribution sur tous les plans afin d'améliorer l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaires.

Les résultats de l'analyse ont permis de soulever un lien significatif entre la contribution des CTD et la scolarisation des enfants du primaire d'une part en apportant son aide sur le plan économique et financière et d'autres part ; en s'implication beaucoup sur le domaine socio-culturel.

Généralement, dans la partie septentrionale du Cameroun, le problème de la scolarisation des enfants du cycle primaire se pose toujours. Des nombreux parents hésitent encore à envoyer leurs enfants à l'école. Ces derniers ont toujours les mains tendues vers le magistrat communal. Or, ce dernier avec l'aide des différents partenaires et société civile s'efforce d'investir dans l'éducation non seulement à sensibiliser les parents, mais aussi à construire des infrastructures éducatives nécessaire dans bon nombre des écoles primaires de différents villages. Au-regard de tous ces efforts fournis par la Mairie, la population de Moutourwa trouvent toujours des prétextes pour ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Cette situation représente une problématique intéressant pour un manager de l'éducation. Pour d'autres villages où les parents ont fait l'effort d'inscrire leurs enfants à l'école, ils ne vont toujours pas.

La photo ci-dessus démontre la statistique des élèves inscrites pour un cycle primaire complet, comportant 6 classes dans le village Ganaha de la commune de Moutourwa.

Photo1 : effectifs des élèves du cycle primaire du village Ganaha

COURS	G	F	T
SiL	26	19	44
CP	19	19	38
CE1	15	15	30
CE2	08	10	18
CM1	10	08	18
CM2	09	02	11
TOTAL	87	73	160

Source : enquête du terrain.

De cette photo, nous pouvons constater le faible taux de scolarisation des enfants dans ce village. Pour un cycle primaire complet, seulement 160 élèves parmi lesquels se trouvent les absents et ceux qui ont abandonnés l'école au cours de l'année scolaire. C'est le cas de la classe de Cours Moyen deux (CM2) et la classe du cours élémentaire deux (CE2). En ce qui concerne la classe de CM2, bon nombre des élèves ont abandonné l'école au cours de l'année. La rentrée scolaire 2022-2023, l'on dénombre onze (11) enfants inscrites mais avec le temps, d'autres ont abandonné. La photo ci-dessus nous décrit cette situation.

Photos2 : les élèves de la classe de CM2 du village Ganaha et leur enseignant



Source : enquête de terrain.

Cette photo prise lors de notre enquête démontre que, au départ c'est-à-dire au début de la rentrée scolaire, ils étaient au nombre de onze (11) élèves inscrites en classe de cours moyen deux (CM2). Au fur et à mesure, les enfants ont commencé à abandonner l'école au profit des travaux champêtre. Comme l'affirme le Directeur de cette école : *« pendant la rentrée scolaire, les enfants décident de venir à l'école volontairement, mais les parents ne parviennent même pas à payer les fournitures de leurs enfants et l'argent de l'Apee, c'est ainsi que les enfants abandonnent l'école »*. Ces deux élèves sur la photo ci-dessus, sont ceux dont les parents ont pu payer l'argent de l'Apee et les frais des examens. Les autres ont abandonné faute des moyens financiers.

Dès lors, l'on peut déjà comprendre le rôle voire la tâche des CTD dans la scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa. Par ailleurs, l'on remarque le problème de non scolarisation des enfants émerge de l'analphabétisme des parents de ces derniers. Ainsi, pour guérir le mal à la racine, les CTD en général et celle de Moutourwa en particulier doit commencer par l'alphabétisation des parents afin de leur ouvrir l'esprit sur le bienfondé de l'éducation de l'enfant qui constitue l'un de des droits de l'enfant.

De ce qui précède, il ressort que l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire rencontrent de nombreux difficultés liés spécifiquement à :

- Le manque des moyens de la part des parents. La pauvreté et la misère qui sévit dans cette région du pays, ne facilite pas la tâche aux parents d'inscrire les enfants à l'école. Ces derniers préfèrent mobiliser le peu de moyen qu'ils ont pour se nourrir, se vêtir et se soigner,
- L'ignorance et le manque de volonté des parents
- Le manque de volonté et/ou le laxisme de l'autorité communale. Cet état de chose est perceptible à travers leurs actions sur le terrain. Parfois, une fois le problème identifié spécifiquement, il ne mobilise pas assez des moyens pour le résoudre. Parfois, il s'efforce de recruter les enseignants dans les écoles primaires, mais leurs salaires posent problème. C'est pourquoi, dans bon nombre des écoles primaires il y'a l'insuffisance du personnel enseignant ;

Tous ces facteurs susmentionnés sont importants dans le processus de scolarisation des enfants du primaire. Il est don

4.5. Interprétation des résultats, discussion, vérification des hypothèses

Après avoir présenté et analysé les données du terrain, la tâche qui suit consiste à envisager l'interprétation de ces résultats. Elle vise à corroborer, à nuancer voire préciser la particularité ou l'originalité des résultats obtenus. Andreani et Conchon (2001), stipulent que « l'interprétation des résultats fournit une lecture globale des données en éclairant et en complétant ses conclusions à la lumière des objectifs de l'étude. Il s'agit de dépasser les résultats premiers et immédiats de l'enquête. En ce qui concerne notre travail, nous avons opté pour une interprétation factuelle qui est en fait la logique de l'analyse de contenu, et de la vérification des hypothèses de recherche. Cet exercice permet de comprendre les données et le

sens qu'elles soulèvent. Elle commente les résultats c'est-à-dire les propos des interviewés en fonction des questions posées.

4.5.1. Interprétation des résultats, discussion et insertion théorique de l'HR1

L'hypothèse de recherche 1 de notre étude, était l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière favorise la scolarisation des enfants du cycle primaire. Pour aborder la relation entre l'apport de la Mairie sur le plan économique et financière et la scolarisation des enfants du cycle primaire, nous avons pris en compte l'indicateur textes et lois de la décentralisation du secteur de l'éducateur et les moyens financiers qu'elle met à la disposition des parents.

Dès lors, les données recueillies sur le terrain auprès des enquêtés démontrent que 60% de nos enquêtée affirment que la Mairie a la connaissance de ces textes et loi du transfert des compétences aux CTD en matière de l'éducation de Base. 40% de nos enquêtés stipulent qu'elle connaît les textes et ces lois mais l'applique rarement sur le terrain.

Sur le plan économique, l'analyse du contenu démontre que la Mairie n'apporte pas son aide financièrement aux parents des élèves afin d'envoyer les enfants à l'école. 100% de nos enquêtés ont confirmés que, R1 (la Mairie), *« nous n'avons fourni aucun effort allant dans ce sens, à part l'argent qu'ils perçoivent grâce au projet filets sociaux, ils n'ont rien reçu venant de la Mairie »*. De plus, ils ajoutent en disant : R3 (parent), *« cet argent que le projet filets sociaux distribue, ne concernent pas tout le monde. Ils sélectionnent quelques familles qui ont de la chance d'être éligible dans les différents villages. Ainsi, seule la famille ayant reçus cet argent peuvent facilement scolariser leurs enfants, le peu de moyen qu'on a grâce à l'agriculture et l'élevage, nous permet tout d'abord de se nourrir, se vêtir et se soigner. 100% des répondants ont des données des réponses négatives concernant l'apport de la Mairie sur le plan économique et financier.*

Ce résultat rejoint les précurseurs de la théorie centre périphérie de Von Thùmen pour qui, le couple centre-périphérie évoque une asymétrie, une inégalité spatiale, parfois avec une connotation idéologique. Le centre rassemble tout ce qui attractif, prestigieux, riche, développé, nouveau. Par contre, la périphérie est définie négativement par rapport au centre. Elle apparaît comme marginale, désertifié, délaissé, sous-développé, sans moyen nécessaire pour subvenir à leur besoin. Cette théorie confirme les propos de Mougou (2012, p.3), pour qui, les problèmes liés à la maîtrise technique du dispositif de gestion de transfert des

compétences et des ressources ne sont élucidés. De même, le Maire confirme ces propos en disant : « *les implications financières tributaires du budget de l'Etat restent aléatoires voire inexistantes* ». Ici, nous constatons que, la population de zones reculées a un sérieux problème non seulement de la scolarisation de leurs enfants, mais aussi de l'accès aux soins faute des moyens financiers. Les CTD pour qui, ils peuvent se tourner et demander de l'aide se trouvent elles aussi confrontées au problème de transfert des compétences par l'Etat sans ressources nécessaire pour exercer leur fonction. Les obstacles institutionnels liés aux questions juridiques et les considérations politiques caractérisées par une hypercentralisation, fragilisent l'implication réelle des communes dans le processus de scolarisation des enfants.

En somme, au regard de ces analyses, nous pouvons conclure que la Mairie de Moutourwa ne mobilise pas assez des moyens financiers pour améliorer la scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa. Alors, notre hypothèse est vérifiée et infirmée.

4.5.2. Interprétation et vérification de l'hypothèse de recherche 2

Notre deuxième hypothèse de recherche est l'intervention de la Mairie sur le plan socio-culturel favorise la scolarisation des enfants dans la commune de Moutourwa. Pour cela, sur le terrain, nous avons posés des questions aux répondants dans le but d'évaluer le niveau d'intervention de la Mairie sur ce domaine. L'analyse de contenu a relevé que 80% des répondants déclarent que la Mairie intervient dans le domaine socio-culturel. Chaque début de rentrée scolaire, elle organise un grand séminaire de sensibilisation auquel participe la communauté éducative. Ce Séminaire a pour but de sensibiliser les parents sur le bienfondé de l'école qui fait partie de droit de l'enfant. Tandis que 20% de nos répondants affirment qu'à part le séminaire, la Mairie ne fait rien d'autres sur le plan socio-culturel.

Compte tenu de l'analyse de contenu, les résultats obtenus montrent que notre hypothèse a été vérifiée et confirmée. En effet, l'on peut conclure que, l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel à un impact positive sur la scolarisation des enfants. Ce résultat rejoint les précurseurs de la théorie fonctionnaliste. Pour ces derniers, une structure, ne peut mieux fonctionner que si les responsables, chacun en ce qui le concerne effectue son rôle social. En effet, considérant que tout fait social sert à satisfaire un besoin spécifique et doit son existence à sa fonction, cet élément ne servira à rien dans la société. C'est ainsi que chaque maillon impliqué dans le processus de scolarisation des enfants ne doit être négligé. L'Etat, les CTD les ONG, la société civile et les parents, chacun en ce qui le concerne doit effectivement jouer son rôle social puis que s'ils existent dans ce maillon, c'est par ce qu'ils ont une fonction à assurer.

4.5.3. Interprétation des résultats, discussion et insertion théorique de HR3

L'apport de la mairie sur le plan infrastructurel facilite la scolarisation des enfants du primaire dans la commune de Moutourwa. Tel est l'énoncé de la troisième hypothèse de notre recherche. L'analyse des données recueillies auprès de nos enquêtés, révèle les résultats suivants : s'agissant du responsable de la commune, « *la Mairie apporte son soutien dans la toutes les écoles primaires, mais la décentralisation (...) ne permet pas à la commune de mieux s'impliquer dans la scolarisation des enfants, le transfert des compétences aux CTD en matière de gestion de l'éducation de base ne s'accompagne pas des Ressources pour leur fonctionnement* ». Pour l'inspecteur de l'éducation d'Arrondissement de l'éducation de Base de Moutourwa et les parents d'élèves, « *les écoles primaires de cette commune fonctionnent pour la plupart de cas avec l'aide de l'APEE, et l'apport des partenaires tel que l'ALDEPA, les comités de développement des villages, les projets filets sociaux et quelques apport de la Mairie à travers les paquets minimum qui ne constituent pas grand-chose* ».

Au regard de ces résultats, on constate une discordance de perception et deux concordance de perception. Ce qui donne un taux de 80% contre 20%, ainsi, la vérification de notre hypothèse qui portait sur l'apport de la Mairie en infrastructure éducative dans l'optique d'améliorer la scolarisation des enfants du primaire.

Ce résultat rejoint l'idée du précurseur de la théorie de X de Mc Gregor. Cette théorie postule que l'individu moyen éprouve une aversion, une contrainte innée pour le travail, qu'il fera tout pour l'éviter, à cause de cette aversion caractéristique à l'égard du travail, les individus doivent être contraints, contrôlés, dirigés, menacés de sanction, obligé, si l'on veut qu'ils fournissent des efforts nécessaires à la réalisation des objectifs organisationnels. Au regard de la réalité, l'organisation se doit d'être contraignante et de mettre en place des procédures détaillées, une parcellisation des tâches, une sélection rigide et un style managérial autocratique. Ainsi, les autorités communales ne fournissent pas assez des efforts pour assumer leurs responsabilités, et ils ne mobilisent pas assez des moyens pour mettre à disposition de ces écoles des infrastructures nécessaires pour un cadre de scolarisation idéale pour les enfants et leurs encadreurs pédagogique. Dès lors, notre hypothèse est vérifiée et infirmée.

4.6. Vérification de l'hypothèse générale

Des trois (03) hypothèses de recherches de notre recherche, deux ont été infirmées, ce qui nous permet de soutenir que : la contribution de la Mairie de Moutourwa dans la

scolarisation des enfants du primaire est insignifiant et ne facilite pas le processus de scolarisation des enfants du cycle primaire. Cela confirme notre constat selon lequel bon nombre des enfants de cette commune se trouvent dans les champs, faire des petits commerces, garder le bétail, dans les rues au lieu d'être à l'école fautes de moyens financiers.

Tableau 15 : récapitulatif des hypothèses de recherches

N°	Hypothèses de Recherches	Décisions
HR1	L'apport de la Mairie sur le plan économique et financière améliore la scolarisation des enfants	Rejetée
HR2	L'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel facilite la scolarisation des enfants du primaire	Acceptée
HR3	L'apport de la Mairie en infrastructure éducative facilite la scolarisation des enfants du primaire	Rejetée

Source : présente étude

4.7. Suggestions

4.7.1. Suggestions d'ordre général

La réalité du droit à l'éducation et la démocratisation effective du système supposent que l'Etat assure l'éducation pour tous dans le cycle primaire et une égalité d'accès à une éducation de qualité sur toute l'étendue du territoire. Par ailleurs, la scolarisation des enfants dans le contexte de décentralisation vise à réduire l'analphabétisme des jeunes. Dans bon nombre de nos villages, nous constatons que la plupart de nos jeunes gens voire les adultes sont analphabètes. Nos suggestions s'adressent de manière générale aux une pouvoir publics afin de mettre sur pieds une plateforme de concertation réelle susceptible d'accélérer d'une part le processus de transfert de compétence et d'autres part appliquer la politique de l'éducation pour tous au Cameroun et dans la commune de Moutourwa en particulier.

Les pouvoirs publics et particulièrement le MINEDUB, ont un rôle primordial à jouer dans le processus de scolarisation de tous les enfants en appuyant de manière effective le projet filets sociaux (appui de la banque mondiale) qui aide tant la population vulnérable. « J'étais tellement heureuse d'apprendre que je faisais partie des bénéficiaires, cela a changé ma vie. La seule chose que je pouvais et savais faire c'est coudre, alors avec l'argent des allocations que j'ai reçu grâce aux projets filets sociaux, j'ai pu louer un atelier pour la couture....désormais

j'ai les moyens d'envoyé mes enfant à l'école et même d'aider aussi d'autres orphelins dans le quartier », (Fadimatou Garba). Ce projet aide beaucoup de famille à sortir de la misère. A cet effet, nous leurs proposons à notre niveau pour une scolarisation effective des enfants,

- La poursuite des efforts vers la gratuité effective de l'école primaire,
- Une discrimination positive dans l'allocation des Ressources liées à l'éducation ;
- La stabilisation des maitres dans les zones difficiles peu scolarisés,
- Une aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus fragiles (en raison de leur pauvreté, leur lieu d'habitation et de leur genre),
- La prise en compte des questions liées à l'éducation inclusive et aux populations déplacées vivant sur le territoire,
- Evaluer la mise en place des organes relatifs à la décentralisation au niveau des Mairies et suivre toute implication relative au transfert de compétence suivant le code général des CTD,
- Décentraliser de manière effective les finances
- Créer ou renforcer les infrastructures socioéducatives (filets sociaux, ALDEPA..) afin de réduire le taux de déscolarisation, non scolarisation, le chômage galopant et l'analphabétisme,
- Encourager l'offre privée de l'éducation, ...

4.7.2. Suggestions d'ordre spécifique

Ici, nos suggestions vont à l'endroit de la communauté éducative et la Mairie de la commune de Moutourwa.

- A l'endroit de la communauté éducative :
 - Etablir un partenariat franc avec la commune pour une meilleure prise en charge réelle des besoins relatifs à la scolarisation des enfants,
 - Sensibiliser, éduquer, mobiliser la population sur le bienfondé de l'école,
 - Solliciter des expertises pour une mobilisation effectives des parents,
 - Prioriser l'éducation des enfants
- A l'endroit de la Mairie de Moutourwa :

La Mairie en tant que CTD doit assumer pleinement le développement de l'éducation à la base en vertu des compétences qui leur sont transférées par la loi. Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins liés à l'éducation, cette dernière doit :

- Renforcer les comités de développement des différents villages,
- La commune de Moutourwa doit financer les établissements primaires dans son budget,
- Assurer un partenariat efficace et bien coordonné avec les différents entreprises, particuliers, ONG, confessions religieuses qui s'intéressent à la question de l'éducation,
- Renforcer la sensibilisation des parents,

CONCLUSION

La crise qui a secoué le monde et l'Afrique en particulier n'est pas un phénomène exclusivement économique. Elle est engendrée et entretenue par une multitude de facteurs complexes auxquels le système éducatif n'échappe pas. L'on constate malheureusement que le système scolaire formel actuel ne permet pas à tous les enfants du terroir d'y accéder malgré les efforts des organismes internationaux, les ODD, l'EPT, la décentralisation de la gestion de l'éducation, bon nombre des enfants des zones reculées n'ont pas le privilège d'être scolarisés. Face à cette situation, en tant que manager de l'éducation, notre réflexion s'est penchée vers la résolution de ce problème en interrogeant : « *le rôle des CTD dans la scolarisation des enfants du cycle primaire dans la commune de Moutourwa* ». L'objectif général de notre étude est d'évaluer la contribution de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du primaire. Spécifiquement, il s'agit d'abord d'analyser son apport sur le plan économique et financier, ensuite son intervention dans le domaine socio-culturel et enfin son apport en infrastructure éducative dans l'optique d'améliorer la scolarisation des enfants du primaire. Quelle est la contribution de la Mairie de Moutourwa dans la scolarisation des enfants du primaire ? Quel est son apport sur le plan économique et financier ? Quel est son intervention dans le domaine socio-culturel ? Quel est l'apport de la Mairie en infrastructure éducative afin d'améliorer la scolarisation des enfants ? Tels sont les questions qui ont alimenté nos recherches.

Au regard de ces interrogations, des hypothèses ont été émises à savoir : la contribution de la Mairie de Moutourwa joue un rôle primordial dans la scolarisation des enfants. Premièrement son apport sur le plan économique et financier facilite la scolarisation des enfants, deuxièmement, son intervention sur le plan socio-culturel favorise la scolarisation des enfants et en fin son apport en infrastructure éducative améliore le processus de scolarisation des enfants du primaire. Sur la base de ces hypothèses, une approche méthodologique indispensable à l'opérationnalisation de nos variables a été définie. Orienté vers une étude qualitative, le guide d'entretien a été conçu et des descentes sur le terrain ont été effectuées pour collecter les données auprès de notre échantillon préalablement choisie grâce à la méthode d'échantillonnage stratifié. Nonobstant les difficultés rencontrées, nous avons pu collecter et analyser les données à l'aide d'une analyse de contenu. Il ressort de la vérification des hypothèses que deux de nos trois hypothèses ont été infirmées. Nous nous sommes parvenu au résultat selon lequel la faible contribution de la Mairie de Moutourwa sur le plan éducatif ne favorise pas la scolarisation des enfants du primaire. Cela est perceptible d'une part, par le faible apport sur plan économique et financier et son faible apport en infrastructures éducatives

d'autres parts. Dès lors, pour remédier à cette situation, un certain nombre de suggestions ont été élaborées à l'Etat et à l'autorité communale.

Nous suggérons à l'Etat La poursuite des efforts vers la gratuité effective de l'école primaire, une discrimination positive dans l'allocation des Ressources liées à l'éducation ; la stabilisation des maitres dans les zones difficiles peu scolarisés, une aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus fragiles (en raison de leur pauvreté, leur lieu d'habitation et de leur genre), et la prise en compte des questions liées à l'éducation inclusive et aux populations déplacées vivant sur le territoire.

A la Mairie de Moutourwa, nous suggérons de renforcer les comités de développement des différents villages qui constituent l'un des moyens pour ces derniers de collecter des fonds pour résoudre les différents difficultés du village, assurer un partenariat efficace et bien coordonné avec les différents entreprises, particuliers, ONG, confessions religieuses qui s'intéressent à la question de l'éducation.

Toutes fois, au regard de ces suggestions et observations, nous pensons que cette étude pourrait encore être enrichie par une étude sur le rôle du Ministère de la décentralisation et du développement local dans l'accélération du processus de gestion et de fonctionnement des écoles primaires.

BIBLIOGRAPHIE

Aboubacrine, I. (2003). *Décentralisation et participation des populations au développement en milieu rural : cas de kalaban-coro*. Mémoire de maîtrise.

Banque Mondiale, (2018), *projet de filets sociaux au Cameroun : un grand coup de pouce pour aider les jeunes vaincre la pauvreté*.

Bikoi, N.F. (2022, 8 mars), *analyse des systèmes éducatifs* : MED 515, UYD1, FSE.

Cortes-Diaz. C. (2005), *la scolarisation, un droit et un devoir*, dans *plein droit* 2005/1 N° 64.

Dembele, T. (2005). Problématique de la décentralisation de l'éducation de base en commune II du district de Bamako : *cas de sept écoles du cap de Bzola*. ENSUP de Bamako.

Dictionnaire Le Robert, (2006).

DSCE. (2010). *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi*

DSCE. (2009), *Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi*. Cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période 2010-2020. Yaoundé.

DSSEF. (2013-2020). *Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation*. Yaoundé

DUDH. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'Homme*. Paris : Assemblée Générale des Nations Unies.

Diouf, M. (1997), *Gouvernance et stratégies de changement, exemple de la politique sénégalaise de décentralisation*

Fozing, I. & al (2012), *niveau d'appropriation et d'effectivité de la décentralisation par les acteurs locaux au Cameroun*. In *JERA/RARE4*.

Garansou, Y. (octobre, 2012), *évolution de la scolarisation primaire des enfants confiés au Cameroun : 1991 à 2004*, mémoire rédigé en vue de l'obtention du diplôme de Master professionnel en démographie, FORD.

- Grawitz, M. (2000). *Méthodes des sciences Sociales*. 11^e édition. Paris : Dalloz
- Guindo, M. (2003), *Diagnostic Sectoriel du système éducatif national*
- INS. (2002). Pauvreté et éducation au Cameroun en 2001.
- Keita, S. (2002). *L'école et la décentralisation : cas de la commune de Narena*. Mémoire FALSH Université de Ydé 1.
- Kom, D. (2009). Scolarisation, Mariage et travail des enfants au Nord-Cameroun. *Alternative Sud*, Vol 16.
- MINDUB. (2018). La situation de l'éducation au Cameroun
- Mintya, R. D. (2018). La décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun. *Fondement logique et outils de localisation*.
- Mialaret, (2004). *science de l'éducation, aspects historique. Problèmes méthodologique*. Paris : PUF. P.3-6 ;
- Mons, N. (2004). La différence territoriale : analyse des conséquences des politiques de décentralisation.
- McGrinn, V. et Welsh, T. (1999). La décentralisation dans l'éducation : *pourquoi, quand, quoi et comment*.
- MINEDUB.et MINESEC. (2001-2006). Annuaire Statistique. Calcul du Secrétariat technique
- NdjonMbog, (2021, 30 mars), analyse des systèmes éducatifs : MED 515, UYD1, FSE.
- Ndeh, N. (2014). Décentralisation et promotion des jeunes de la commune d'Arrondissement de Diang. INJS.
- Raoul, M.T. (2016), *l'opérationnalisation de la gouvernance territoriale dans la mise en œuvre des projets de développement issu des espaces périurbaines d'Afrique Subsaharienne*, thèse de doctorat obtenu à l'UGA.
- PCD, (2009). Plan communal de développement de la commune de Moutourwa. PNDP

PNDP. (2018). Mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Moutourwa. Appui technique et financier du programme national de développement participatif en collaboration avec l'institution nationale de statistique.

RESEN. (2012-2013). Le système d'éducation et de formation du Cameroun dans la perspective de l'émergence.

Siaka, D.C. (2006). *L'éducation dans la tourmente de la décentralisation au Cameroun*. Gouvernance en Afrique

UNESCO, (2005). *Décentralisation en éducation : politique et pratique National*. Edition 7

Van der Maren. J-M, (2004). *Méthode de recherche pour l'éducation, éducation et formation Fondement*. Les presses de l'Université de Montréal.

Wouapet, J.P. (2018), *collectivités territoriales décentralisées et formations des jeunes en milieu extrascolaire : cas du centre multifonctionnel de promotion des jeunes de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}*. Mémoire rédigé en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences de l'éducation, Université Ydé 1.

République du Cameroun, *Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun*.

République du Cameroun, 2019. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, 123p.

République du Cameroun, La loi constitutionnelle N°96/06 du 18 Janvier 1996 consacre le principe de la décentralisation en matière de l'éducation

République du Cameroun, n°2023/034 du 20 Janvier 2023 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Ministère de la décentralisation et du développement local, *Décret n°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Commune en matière de l'éducation de base*.

Ministère de la décentralisation et du développement local, *décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des*

responsables de l'administration scolaire évoque concurremment à l'Etat, le principe de la participation des collectivités territoriales décentralisées à la création et à la gestion des écoles

Yasmine, C. (2021), *la communauté éducative de l'école de Madaka, Cameroun* : mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en éducation UQM.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées

N°	Qualité
01	Mr Le Secrétaire général de la Mairie de Moutourwa
02	Mr le Directeur de l'école primaire publique du village Ganaha
03	Mr le Directeur de l'école primaire publique du village Moussourtouk
04	Parent d'élève du village Moussourtouk
05	Mme l'Inspectrice de l'Education de Base de la commune de Moutourwa

Annexe 2 : Guides d'entretien

Guide d'entretien avec le Maire de la Commune de Moutourwa

Dans le cadre de l'amélioration de la condition de l'accès à l'éducation des enfants en âges de scolarisation du cycle primaire dans la Commune de Moutourwa, nous menons une étude sous le thème « **le Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du primaire dans la Commune de Moutourwa** ».

Le présent entretien a pour but de recueillir votre avis sur un certain nombre d'éléments relatifs à notre thématique.

Tout en vous remerciant pour votre disponibilité, nous vous garantissons l'anonymat de vos réponses conformément aux dispositions de **l'article 5 de la Loi N°91/023** du 16 Décembre 1991 sur les recensements et enquêtes statistiques.

Q1. Consentez-vous à contribuer à cette étude en donnant vos avis sur les questions qui vous seront posée ?

N°	Item 1 : Identification du répondant	Verbatims
Q2	Age	
Q3	Sexe	
Q4	Fonction	
Q5	Niveau d'étude	
Item 2 : l'apport de la Mairie sur plan économique et financière		
Q6	- Avez-vous connaissances des textes et loi qui régissent le transfert des compétences en matière d'éducation aux CTD ? -Parlez-nous de vos actions sur le plan éducatif au regard des compétences reçus par l'Etat ?	
Item 3 : l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel		
Q7	-Quelles sont les actions menées sur le plan socio-culturel afin d'améliorer la scolarisation des enfants du cycle primaire ? -Comment expliquez-vous la sous scolarisation crucial des enfants dans bon nombre des villages de la commune de Moutourwa?	
Item4 : l'apport de la Mairie en infrastructure éducative		
Q8	- En termes d'infrastructure éducative, quelles sont vos réalisations dans les différents établissements scolaires primaires ? - Impliquez-vous la communauté éducative dans vos différentes réalisations?	

Guide d'entretien avec l'IAEB de la Commune de Moutourwa

Dans le cadre de l'amélioration de la condition d'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du cycle primaire dans la Commune de Moutourwa, nous menons une étude sous le thème « **le Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du primaire dans la Commune de Moutourwa** ».

Le présent entretien a pour but de recueillir votre avis sur un certain nombre d'éléments relatifs à notre thématique. Tout en vous remerciant pour votre disponibilité, nous vous garantissons l'anonymat de vos réponses conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi N°91/023 du 16 Décembre 1991 sur les recensements et enquêtes statistiques.

Consentez-vous à contribuer à cette étude en donnant vos avis sur les questions qui vous seront posée ?

N°	Items1 : Identification du répondant	Verbatims
	Age	
	Sexe	
	Fonction	
	Niveau d'étude	
Item 2 : l'apport de la Mairie sur plan économique et financière		
Q9	-selon vous, quel est l'apport de la Mairie dans la scolarisation des enfants ? -Parlez-nous de leur actions sur le plan économique et financière au regard des compétences reçus par l'Etat ?	
Item 3 : l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel		
Q10	-Quelles sont les actions menées par la Mairie sur le plan socio-culturel afin d'améliorer la scolarisation des enfants du cycle primaire ? Comment expliquez-vous la sous scolarisation crucial des enfants dans bon nombre des villages ?	
Item4: l'apport de la Mairie en infrastructure éducatif		
Q11	-en ce qui concerne les infrastructures éducatives, quelles sont les réalisations de la Mairie dans les différents établissements scolaires primaires ? -La Mairie travail-t-elle en étroite collaboration avec la communauté éducative dans les projets éducatifs ?	

Guide d'entretien avec le Président de l'APEE de l'EP de Tahay

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du cycle primaire dans la Commune de Moutourwa, nous menons une étude sous le thème « **le Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du primaire dans la Commune de Moutourwa** ».

Le présent entretien a pour but de recueillir votre avis sur un certain nombre d'éléments relatifs à notre thématique. Tout en vous remerciant pour votre disponibilité, nous vous garantissons l'anonymat de vos réponses conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi N°91/023 du 16 Décembre 1991 sur les recensements et enquêtes statistiques.

Consentez-vous à contribuer à cette étude en donnant vos avis sur les questions qui vous seront posée ?

N°	Items 1 : Identification du répondant	Verbatims
	Age	
	Sexe	
	Fonction	
	Niveau d'étude	
Item 2 : l'apport de la Mairie sur plan économique et financière		
Q12	<ul style="list-style-type: none">- quelles sont les actions menées par la Mairie sur le plan économique et financière afin d'améliorer la scolarisation des enfants du cycle primaire ?- leurs actions ont –elles- améliorer l'accès à l'éducation des enfants du cycle primaire ?	
Item 3 : l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel		
Q13	<ul style="list-style-type: none">- La Mairie intervient-elle dans le domaine socio-culturel ?- Comment expliquez-vous la sous scolarisation crucial des enfants dans bon nombre des villages ?	
Item4 : l'apport de la Mairie en infrastructure éducative		
Q14	<ul style="list-style-type: none">- Qu'est-ce qui justifie l'insuffisance des infrastructures éducatives dans bon nombres des établissements scolaires de la commune de Moutourwa ?- Quelles sont les résolutions prisent pour pallier à ces problèmes ?	

Guide d'entretien avec le chef du village vourtang

Dans le cadre de l'amélioration de la condition d'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du cycle primaire dans la Commune de Moutourwa, nous menons une étude sous le thème « **le Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées dans l'accès à l'éducation des enfants en âges scolaire du primaire dans la Commune de Moutourwa** ».

Le présent entretien a pour but de recueillir votre avis sur un certain nombre d'éléments relatifs à notre thématique. Tout en vous remerciant pour votre disponibilité, nous vous garantissons l'anonymat de vos réponses conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi N°91/023 du 16 Décembre 1991 sur les recensements et enquêtes statistiques.

Consentez-vous à contribuer à cette étude en donnant vos avis sur les questions qui vous seront posée ?

N°	Items1 : Identification du répondant	Verbatims
	Age	
	Sexe	
	Fonction	
	Niveau d'étude	
Item 2: l'apport de la Mairie sur plan économique et financière		
Q15	-Quelle est la situation de l'éducation des enfants des EP dans votre village ? -Quelles sont les actions de la Mairie afin d'améliorer l'accès à l'éducation des enfants?	
Item 3: l'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel		
Q16	-quelles sont les actions menées par la Mairie dans le domaine socio-culturel afin d'aider les parents dans le processus de la scolarisation des enfants ? - Pourquoi certains parents n'envoient pas leurs enfants à l'école ?	
Item4 : l'apport de la Mairie en infrastructure éducative		
Q17	- quelles sont les réalisations de la Mairies sur le plan infrastructurel ? - Comment expliquez-vous l'insuffisance des salles de classe dans votre établissement scolaire ?	

TABLE DE MATIERES

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	4
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE	5
1. Contexte et justification de l'étude.....	6
1.1. Contexte	6
1.2. Justification de l'étude	10
1.3. Problématique spécifique de l'étude	13
1.3.1. Question de recherche	16
1.3.1.1. Question Principale	16
1.3.1.2. Questions spécifiques	16
1.3.2. Hypothèse de Recherche	16
1.3.2.1. Hypothèse Générale.....	16
1.3.2.2. Hypothèses spécifiques	17
1.3.3. Objet de l'étude.....	17
1.3.4. Objectifs de recherche	17
1.3.4.1. Objectifs principal.....	17
1.3.4.2. Objectifs spécifiques	18
1.3.5. Intérêt de l'étude	18
1.3.5.1. Intérêt socioprofessionnel	18
1.3.5.2. Intérêt éducatif	18
1.3.5.3. Intérêt pédagogique.....	19
1.3.5.4. Intérêt social.....	19
1.3.6. Délimitation de l'étude	19
1.3.6.1. Délimitation thématique.....	19
1.3.6.2. Délimitation géographique.....	20
1.3.6.3. Population et Organisation sociale.....	20
1.3.6.4. Population	20
1.3.6.4. Organisation sociale.....	20

1.3.6.5. Activités économiques	21
1.3.6.6. Acteurs de développement local	21
1.3.7. État des lieux de l'éducation dans la Commune de Moutourwa.....	21
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE ET ÉTAT DE LA QUESTION.....	23
2.1. Collectivités Territoriales Décentralisées et l'accès à l'éducation	24
2.2. Etat des lieux de l'accessibilité à l'éducation du cycle primaire au Cameroun	31
2.3. Renforcement de la gestion décentralisée/ déconcentrée de l'éducation	33
2.4. Cadre normatif de la décentralisation de l'éducation au Cameroun.....	34
2.4. Définition des Concepts.....	36
2.4.1. Collectivités Territoriales Décentralisées.....	36
2.4.2. La Décentralisation	37
2.4.3. Collectivités territoriales décentralisées.....	39
2.4.4. L'éducation.....	40
2.4.5. La scolarisation	41
2.4.6. Accessibilité	41
2.5. Les théories explicatives de l'étude.....	42
2.5.1. La théorie X et Y de Mc Gregor Douglas	42
2.5.2. La théorie du fonctionnalisme : une théorie restrictive des professions et de professionnalisation	43
PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATOIRE.....	46
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	47
3.1. Rappel de question de Recherche	48
3.1.1. Hypothèse Générale	48
3.1.2. Hypothèses spécifiques	49
3.2. L'opérationnalisation des variables de l'étude	49
3.2.1. La Variable.....	49
3.2.2. La variable Indépendante (VI)	49
3.2.3. Tableau synoptique de l'opérationnalisation de l'Hypothèse générale, variables et indicateurs	50
3.2.4. La variable Dépendante	51
3.3. Type de Recherche	51
3.3.1. La population d'étude	52
3.3.1.1. La population parente	52
3.3.1.2. La population cible	52

3.3.1.3. La population accessible	53
3.3.2. Technique d'échantillonnage et échantillon	53
3.3.3. L'échantillon de l'étude	54
3.4. Description de l'outil de collecte de donnée	54
3.4.1. Le guide d'entretien	54
3.4.1.1. L'entretien Semi-directif.....	55
3.4.1.2. L'entretien Directif	55
3.4.1.3. Validité du Guide d'Entretien	55
3.5. Technique de collecte des données.....	56
3.6. Déroulement de l'entretien	56
3.7. Méthode d'analyse.....	56
3.8. Transcription des Résultats.....	58
3.9. Validité de la recherche	58
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION, ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES	
RÉSULTATS	60
4.1. Présentations des données	62
4.2. Identification de la population enquêtée (items 1)	65
4.3. Présentation thématique des contenus	67
4.3.1. L'apport de la mairie sur le plan économique et financière (ITEMS 2).....	67
4.3.2. L'intervention de la Mairie dans le domaine socio-culturel (ITEMS4)	69
4.3.3. L'apport de la Mairie en infrastructure éducative (Items4)	70
4.4. Analyse des données empiriques	71
4.5. Interprétation des résultats, discussion, vérification des hypothèses.....	75
4.5.1. Interprétation des résultats, discussion et insertion théorique de l'HR1.....	76
4.5.2. Interprétation et vérification de l'hypothèse de recherche 2.....	77
4.5.3. Interprétation des résultats, discussion et insertion théorique de HR3	78
4.6. Vérification de l'hypothèse générale	78
4.7. Suggestions.....	79
4.7.1. Suggestions d'ordre général.....	79
4.7.2. Suggestions d'ordre spécifique	80
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	87